

**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**SESSION 2025-2026**

---

**26 JUIN 2026**

---

**RAPPORT**

**ANNUEL 2025 DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE  
L'AIDE À LA JEUNESSE**

---

Conformément à l'article 7 du décret du 12 mai 2004 créant l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, le rapport annuel 2025 de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a été envoyé à la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances en date du 26 juin 2026.

2025



# Rapport annuel

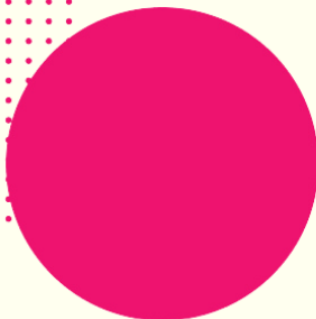




# Table des matières

1. Recherches & collectes de données	02
2. Evaluation des politiques publiques	18
3. Suivi de la mise en oeuvre des droits de l'enfant en FW-B	28
4. Communication, publications & avis	36
5. Représentations & participations diverses	42
6. Ressources humaines	48
7. Aspects règlementaires & légaux	52







# Préface

En investissant la fonction de Secrétaire générale *a.i.* de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), j'ai aussi endossé le rôle de présidente du Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, ce qui m'a permis de mieux connaître les différents aspects de son travail dont ce rapport rend compte.

L'Observatoire occupe une place particulière et précieuse au sein de la FW-B de par la transversalité de ses missions et des connexions multiples qu'il développe au sein du Ministère mais aussi entre ce dernier, l'Office de la Naissance et de l'Enfance et les organisations de la société civile.

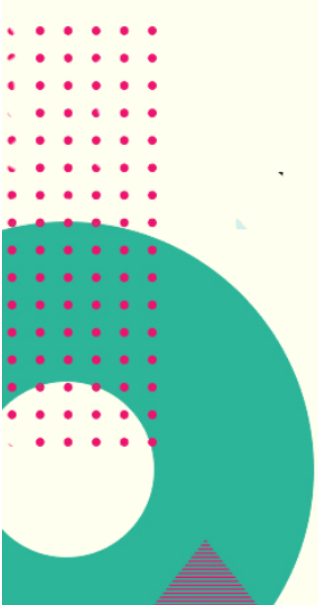
Cette place lui permet de développer des projets de recherche qui touchent l'ensemble des compétences de la FW-B telles que la question de la santé mentale des enfants et des jeunes ou celle des violences éducatives.

Les recherches de l'Observatoire concernent les enfants et les jeunes dans les différents aspects de leur vie et permettent d'en étudier de nombreuses facettes : expérience de la démocratie à l'école, vécu dans les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, au sein du secteur de l'accueil temps libre, dans les institutions de l'Aide à la jeunesse ...

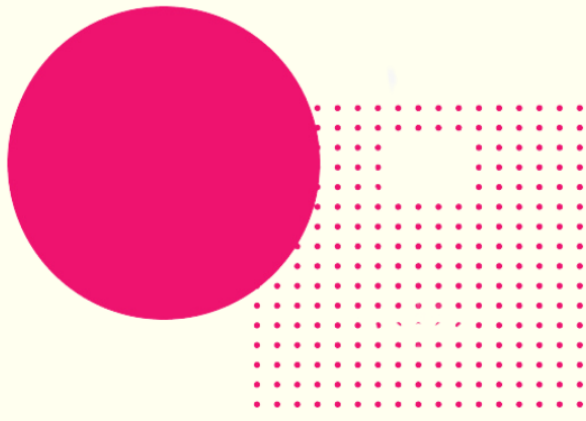
Comme ce rapport permet de l'appréhender, la rigueur du travail mené par l'Observatoire se traduit notamment dans la manière dont il conduit ses démarches méthodologiques, en se donnant le temps d'un travail préparatoire fouillé avant le lancement de toute collecte de données auprès de ses publics. Ceci traduit aussi un souci de respecter les exigences éthiques relatives au recueil de la parole des enfants et des jeunes.

Sans plus attendre, je vous invite à présent à découvrir les réalisations de 2025 de l'Observatoire ainsi que leurs prolongements en 2026.

Bonne lecture !



Madame Annie DEVOS  
Secrétaire générale *a.i.*  
Présidente du Comité d'accompagnement de l'Observatoire





# Introduction

Réaliser un rapport d'activité qui soit à la fois suffisamment explicite pour que le lecteur et la lectrice puissent se faire une idée du travail réalisé tout en restant digeste et attrayant est un défi qui se pose annuellement et que nous espérons avoir relevé cette année encore.

Cette introduction n'a comme modeste objectif que de vous donner envie de poursuivre votre lecture en pointant certains chantiers clé de l'année 2025.

La recherche relative à la démocratie scolaire, lancée en 2024 en concertation avec le chantier 16 du Pacte pour un Enseignement d'excellence s'est déployée tout au long de l'année 2025, le rapport pré-final a été remis en janvier 2026. Cette recherche, basée sur des études de cas menées dans 10 écoles de la FW-B, aux profils diversifiés, a fait émerger une typologie permettant de situer les écoles vis-à-vis de leurs avancées en matière de démocratie scolaire. Cette typologie – théorique – poursuit concrètement un objectif d'accompagnement des écoles dans leurs réflexions et pratiques. En raison de la grande disparité des situations observées dans les écoles, les recommandations insistent sur l'importance du travail d'autodiagnostic et d'appropriation par les équipes locales. Différentes modalités d'essaimage des résultats de la recherche sont prévues pour 2026 et 2027.

Le rapport de l'analyse des besoins en matière d'accueil temps libre, réalisé par l'Observatoire sur base des apports des coordinations ATL des années 2019-2023, a été publié en mars 2025. Ces données offrent une vue sur les besoins exprimés par les différents acteurs concernés : enfants, parents et professionnel.les. Si l'on veut réellement se donner les moyens de garantir à tous les enfants en FW-B des conditions d'accueil de qualité durant le temps libre, il est en effet essentiel de prendre en considération l'avis des différents acteurs de l'ATL, et en premier lieu celui de ses bénéficiaires directs, à savoir les enfants. Le rapport, disponible sur le site de l'Observatoire, se termine sur une vue synthétique des principaux éléments relevés par les différents acteurs en vue à la fois d'améliorer la qualité mais aussi l'accessibilité de l'accueil temps libre. Ici également, différentes modalités de diffusion des résultats de l'évaluation ont été développées afin qu'ils puissent nourrir tant les professionnels que la réflexion politique.

D'autres recherches et évaluations ont été lancées en 2025 et se poursuivront en 2026, telles que les différents travaux préparatoires à la passation du baromètre de santé mentale chez les enfants âgés de 6 à 9 ans en FW-B, la recherche relative aux liens développés par les enfants qui ont connu un hébergement en institution de l'Aide à la jeunesse, la consultation des jeunes fréquentant les organisations de jeunesse et les maisons de jeunes ou encore l'évaluation du décret relatif au Forum des jeunes et celle du projet pilote des responsables de projets en ATL.

Notre Observatoire et l'Observatoire du climat scolaire ont également décidé de s'associer afin de lancer une recherche quantitative auprès du personnel scolaire relative à la question des liens entre violences éducatives ordinaires et climat scolaire. L'année 2025 a été consacrée à la mise en place du cadre théorique et méthodologique de la recherche ainsi que la réalisation du cahier des charges.

L'Observatoire a par ailleurs été fortement mobilisé au cours de l'année 2025 pour accompagner la mise en place pour cette législature du Plan d'action pour les droits de l'enfant. Le travail s'est avéré long et parfois ardu et s'est poursuivi au premier trimestre 2026. Nous espérons que ce plan pourra être adopté au second semestre 2026 car une mobilisation en faveur des droits de l'enfant nous semble cruciale, à une période où l'importance des droits humains en général, et des droits des enfants en particulier semble moins comprise, voire menacée.

L'Observatoire a également produit des avis, répondu à de nombreuses questions parlementaires en lien avec son travail de recherche et d'analyse des politiques publiques.

Les participations à divers comités, commissions, jurys nous ont permis d'assurer notre travail de transversalité, de nourrir notre réflexion et de nourrir en retour celle des autres.

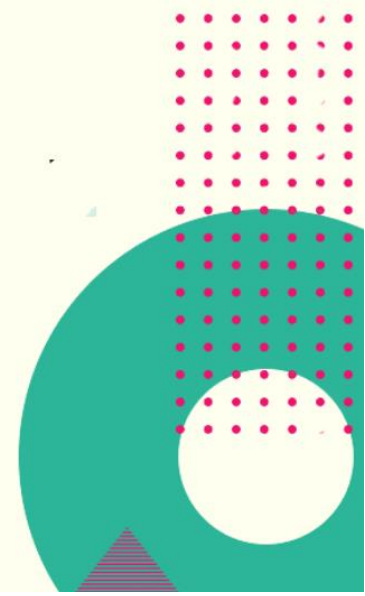
Cette année a été marquée par le départ de Frédéric Delcor, Secrétaire général de la FW-B pendant 17 ans qui fut aussi pendant toutes ces années Président du Comité d'accompagnement de l'Observatoire et d'Olivier Plasman qui avait mis sur pied le pôle recherche en 2021. Nous tenions à les remercier ici tous les deux pour l'intérêt et le soutien qu'ils ont apportés aux travaux de l'Observatoire au cours de ces années.

Je remercie également vivement nos partenaires tant institutionnels qu'associatifs avec lesquels de nombreuses collaborations ont été nouées pour enrichir la compréhension globale des réalités de vie des enfants et des jeunes et pour œuvrer ensemble à la prise en compte de leurs droits dans les politiques publiques.

Enfin merci à Eleanor, Emna, Evelyne, François, Julie, Merry et Salima pour leur engagement et la qualité de leur travail.



Anne-Marie Dieu  
Directrice-Coordnatrice





# Partie 1

## Recherches et collectes de données



# 1. Recherches et collectes de données

## 1.1 Recherche sur les liens créés par les enfants ayant connu une mesure d'hébergement institutionnel dans l'Aide à la jeunesse

### 1.1.1 Contexte

---

Parmi les mesures d'aide à la jeunesse prévues par le Code, le retrait du milieu familial est celle qui doit intervenir en dernier recours, néanmoins, lorsque les autres mesures comportent un risque pour l'intégrité physique ou psychique de l'enfant, l'hébergement doit être envisagé. Le Code prévoit dans ce cas une hiérarchisation des formes d'hébergement, privilégiant lorsque cela est possible l'hébergement en famille d'accueil intrafamiliale, dans le réseau élargi ou dans des familles sélectionnées. Cependant, lorsque ce type de solution s'avère impossible, l'hébergement dans un service agréé de l'Aide à la jeunesse est alors envisagé.

Plusieurs recherches à la fois belges et internationales se sont penchées sur l'état psychologique des enfants placés en institution. Outre les observations relatives aux circonstances menant à une mesure d'hébergement, on constate que les enfants ayant fait l'objet d'une telle mesure en milieu institutionnel sont plus susceptibles d'expérimenter une instabilité dans le lieu d'hébergement et connaissent, par conséquent, un manque de continuité dans leurs relations affectives. En fonction de l'histoire de vie de chaque enfant, le rôle de figure d'attachement peut être partagé, exclusivement ou non, entre plusieurs personnes faisant partie de son entourage. La qualité, la régularité et la stabilité de ces relations paraissent par ailleurs influencer positivement l'état de santé mentale et le bien-être général des enfants. Le travail affectif est donc une composante essentielle de l'accompagnement des enfants et de leurs familles par les services d'Aide à la jeunesse. Pour contribuer à une meilleure prise en charge des enfants, en particulier ceux placés en institution, on peut par conséquent s'interroger sur les éléments qui favorisent la qualité des relations que les enfants développent avec leur famille mais aussi avec les travailleurs sociaux ou encore leurs pairs.

Par ailleurs, notons que les études faites sur cette thématique utilisent bien souvent une méthodologie qui recueille le point de vue des intervenant-e-s, celui des personnes ayant vécu un processus d'hébergement étant plus difficilement accessible. C'est pourquoi l'Observatoire a identifié le besoin de recueillir la parole de ces dernières afin d'investiguer, de leur point de vue, les éléments qui contribuent à leur sécurisation affective dans le cadre d'un hébergement institutionnel, avec une attention particulière en ce qui concerne les liens que les enfants tissent avec les adultes autour d'eux. De manière sous-jacente, la question des paramètres influençant ces liens se pose également ici, tels que les caractéristiques personnelles des personnes de référence, leurs pratiques, leur manière de communiquer ou encore l'environnement dans lequel le lien se noue. Cette investigation doit pouvoir donner lieu à des

recommandations sur la manière de soutenir les effets bénéfiques des éléments identifiés, dans l'objectif d'aboutir à des pistes d'amélioration concrètes pour la prise en charge des enfants placés en institution.

L'Observatoire a donc décidé de lancer une recherche à ce sujet et a rédigé un cahier spécial des charges à cet effet. Cependant, comme indiqué dans notre Rapport d'Activités 2024, aucune offre n'a été soumise suite à la publication d'une première version du CSC. Celui-ci a donc été amendé au cours du dernier trimestre de 2024, de manière à pouvoir publier une nouvelle version au cours du premier trimestre 2025.

### 1.1.2 Les réalisations en 2025

---

La nouvelle version du CSC a encore subi quelques modifications au début de l'année 2025. Le marché a ensuite été lancé en mars 2025 avec pour question de recherche centrale : *Lors d'un contexte d'hébergement institutionnel, comment l'enfant parvient-il à développer ses liens avec les adultes qui l'entourent, qu'ils soient issus de la sphère familiale ou professionnelle ?* Le CSC précise que cette recherche qualitative comportera trois volets :

- 1) Revue de littérature sur les concepts sous-jacents à la question de recherche ;
- 2) Démarche empirique de nature qualitative, visant à interroger des jeunes ayant connu une ou des mesures d'hébergement ;
- 3) Analyse transversale et production de recommandations.

Le marché a été attribué en juillet 2025 à une équipe de l'Université de Mons, qui a une bonne connaissance du secteur de l'Aide à la Jeunesse. La réunion de lancement a eu lieu en octobre 2025, permettant le démarrage du projet centré sur la revue de littérature.

### 1.1.3 Les suites en 2026

---

Le premier volet de la recherche a été évalué en Comité d'Accompagnement fin janvier 2026, sur base d'un premier rapport remis par l'équipe de recherche. La revue de littérature se développe sur trois axes :

- 1) *Les types de liens et leurs fonctions.* Des concepts tels que la figure d'attachement ou les liens de filiation et d'affiliation sont évoqués. Ce chapitre aborde aussi un modèle théorique, nommé « Monde de l'enfant » qui met l'accent sur l'importance de l'espace interactif de l'enfant avec son environnement pour expliquer ses difficultés, au-delà de ses caractéristiques individuelles. Les différents apports théoriques de ce volet montrent qu'il est important d'avoir une « lecture systémique de l'expérience relationnelle de l'enfant en situation d'hébergement ».
- 2) *Le contexte de placement institutionnel en FW-B.* Afin de contextualiser le projet de recherche, ce chapitre fournit les chiffres des situations d'hébergement en FW-B, en tenant compte de la diversité des services existants. Ce chapitre se base également sur des publications récentes, tel que le rapport relatif à la complexité des prises en charge en Aide à la jeunesse (2025).
- 3) *L'écologie sociale de l'enfant placé.* La perspective d'écologie sociale « permet d'appréhender les relations de l'enfant non pas comme des interactions isolées ou strictement dyadiques, mais

comme s'inscrivant dans un « agencement imbriqué de contextes sociaux, incluant la famille, l'école, les dispositifs institutionnels, le voisinage et, plus largement, l'environnement communautaire ». Le modèle sous-jacent vient donc compléter adéquatement ce qui est travaillé dans le premier chapitre de cette revue de littérature. Le chapitre ouvre aussi des perspectives sur le possible caractère non figé des relations mais également sur les modes de collaborations possibles entre les adultes qui entourent l'enfant, ce qui fait partie des questionnements indiqués dans le CSC.

Cette revue de littérature sera utilisée dans le cadre de la démarche empirique. Concrètement, les concepts travaillés et les modèles théoriques sollicités serviront d'ancrage au canevas d'entretien proposé aux jeunes rencontrés. À l'issue de la récolte des données, il est probable que la revue de littérature actuelle soit étoffée, puisque les analyses pourraient nécessiter le recours à des concepts complémentaires.

Elle a permis d'établir les bases de la démarche méthodologique, en concertation avec le Comité d'accompagnement de la recherche. Le défi principal de cette recherche sera le recrutement des jeunes qui accepteraient de livrer leur vécu. Plusieurs stratégies de recrutement ont été discutées en Comité, car la multiplicité des canaux sera nécessaire, compte tenu de la difficulté probable d'identifier et d'atteindre les jeunes concernés. La recherche se poursuivra donc tout au long de 2026, avec la remise d'un rapport final en janvier 2027.



## 1.2 Focus-groups pour compléter la recherche quantitative sur la question de la complexité des mécanismes de l'Aide à la jeunesse

### 1.2.1 Contexte

---

En 2023, une recherche a été lancée par l'AGAJcmd et l'Observatoire sur les mécanismes d'entrée, de maintien et de sortie de l'Aide à la jeunesse en FW-B afin de mieux comprendre la complexité des prises en charge des bénéficiaires. Cette recherche, principalement basée sur une méthode quantitative, a mis en avant différents constats (voir à ce sujet notre Rapport d'activités 2024 ainsi que le [rapport disponible en ligne](#)). En suivi de cette recherche, il a été décidé de traduire ces constats en recommandations

concrètes, réalistes et opérationnelles dans une seconde étude, qui tiendrait compte de l'expertise des professionnels de terrain pour éclairer les constats dressés.

À cette fin, un marché de faible montant a été lancé durant le second semestre de 2024. Le cahier spécial des charges précisait que pour mener à bien ce travail de réflexion, il serait opportun que des professionnels issus des horizons suivants soient interrogés : Intervenants et professionnels de terrain du secteur public, des services agréés et des services partenaires de première ligne de l'Aide à la jeunesse ; Magistrature et avocats ; experts tels que chercheurs et académiques. La méthodologie préconisée était l'organisation de focus group ou équivalent. L'attribution a été réalisée en décembre 2024 et octroyée à une équipe de l'Université de Liège, qui a mené ses travaux tout au long de l'année 2025.

### 1.2.2 Réalisations et résultats en 2025

---

Pour atteindre l'objectif d'établir des recommandations concrètes en sollicitant l'avis d'experts de différents horizons, l'équipe de recherche a choisi de travailler selon la méthode des panels de consensus. Cette dernière implique qu'au-delà d'une simple collecte de données (telle que celles inhérentes à une stratégie de focus-group), les panels de consensus visent à confronter les perspectives pour dégager des constats, des priorités et des recommandations partagées parmi les participants au groupe. Au total, sept panels ont été menés, sur base des thématiques suivantes :

- \* la collaboration entre les AMO et l'Aide à la jeunesse ;
- \* la collaboration entre le secteur scolaire et l'Aide à la jeunesse ;
- \* la collaboration entre le secteur de la petite enfance et l'Aide à la jeunesse ;
- \* la collaboration entre le secteur judiciaire et l'Aide à la jeunesse ;
- \* les séparations parentales conflictuelles ;
- \* l'aide dans le milieu de vie ;
- \* la réintégration.

Au total, 149 recommandations ont émergé des sept panels, grâce à un investissement important des participants. Nombre de ces recommandations étaient convergentes à travers différents panels et ont permis à l'équipe de recherche d'établir des constats transversaux dans leur rapport. Citons par exemple la divergence d'appréciation concernant l'enfant qui nécessite l'aide spécialisée, complémentaire et supplétive ou encore le constat formulé par les participants d'une collaboration souvent insuffisante entre services. Outre ces recommandations convergentes, chaque panel a suscité également des éléments spécifiques à la thématique abordée : éclairage au regard des résultats quantitatifs, analyse des constats à la lumière des avancées scientifiques, limites identifiées ou encore prochaines étapes nécessaires à la mise en œuvre d'améliorations.

Notons toutefois que les auteurs du rapport précisent que ces 149 recommandations doivent être comprises comme des éléments participant au diagnostic global et que leur lecture nécessite une prise

de recul tenant compte des limites de la recherche. Parmi celles-ci, nous pouvons mettre en exergue la relative faible représentativité dans certains panels ou le fait que chaque thématique n'était abordée que sur une seule journée de travail.

Le rapport final, présenté au COAC en décembre 2025, détaille l'ensemble des constats et recommandations de chaque panel, en présentant à chaque fois un résumé, avant de proposer une lecture plus transversale autour des points de convergence et des éléments spécifiques.

### 1.2.3 Les suites en 2026

---

Le rapport a été publié en février 2026 sur le site de l'Observatoire. Au-delà d'une diffusion par différents canaux, l'Observatoire s'emparera de ce rapport pour réaliser des fiches thématiques sur certains des constats saillants.



## 1.3 VDEO et Climat scolaire : Etude quantitative en collaboration avec l'OCS

### 1.3.1 Contexte

---

Les phénomènes de violences à l'égard des enfants sont une réalité, mis en exergue par certains constats chiffrés. Ainsi, un sondage mené en 2020 par Défense des Enfants International-Belgique, et interrogeant plus de 2000 personnes, a montré que plus d'une personne sur 5 estime que les punitions physiques sont bénéfiques. Dans son rapport d'activité 2022, l'ONE indique que les équipes SOS enfants ont reçu 4239 signalements relatifs à une situation de maltraitance soupçonnée ou avérée. En 2021, le service 103 a reçu 1102 appels dont la thématique concernait des faits de maltraitance (chiffres publiés dans le rapport d'activités 2023).

Ces chiffres, inquiétants, ne sont pourtant que la pointe de l'iceberg. En effet, de par leur nature, les comportements violents ne sont souvent pas rapportés et ne rentrent dès lors pas dans les statistiques officielles. Les chiffres publiés, que ce soit à travers des rapports de l'administration, d'ONG ou encore de recherches scientifiques, sont bien souvent basés sur des faits connus et répertoriés et non des projections. Il est dès lors certain qu'ils sont en-deçà de la réalité.

Tous les milieux de vie de l'enfant sont potentiellement concernés par ce phénomène. L'action publique devrait par conséquent être pluraliste et faire partie des préoccupations de tous les niveaux de pouvoir. La FW-B est en ce sens concernée. Dès lors, et afin de lutter contre le phénomène de violence à l'égard des enfants dans les secteurs concernés par les compétences de la FW-B, le Parlement de la Communauté française a adopté le 5 octobre 2023 le *Décret relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française*. Un des enjeux majeurs de ce décret est d'implémenter la notion de « violences exercées avec une intention éducative » dans la législation. Cette notion vise à inclure les comportements qui peuvent être qualifiés de violents mais qui sont produits avec une intention d'éduquer, c'est-à-dire de faire comprendre ou apprendre quelque chose à l'enfant. Le terme « ordinaire » indique que cette violence est souvent régulière voire quotidienne mais également considérée comme banale, normale, tolérée voire légitime.

Le concept de violences dites éducatives ordinaires (VDEO) est complexe à appréhender et suscite de nombreux débats, notamment parce que c'est un phénomène, en tant que forme de violence, que l'on retrouve dans tous les contextes auxquels l'enfant est confronté, en ce compris l'environnement scolaire, qui représente un des milieux de vie principaux de l'enfant. La recherche visera à interroger dans quelle mesure les VDEO, au regard de leurs spécificités, sont associées aux dimensions constitutives du climat scolaire. Plus concrètement, les questions suivantes se posent : Dans quelle mesure les VDEO sont incarnées dans certains différents environnements du climat scolaire ? Dans quelle mesure la notion du climat scolaire permet de mieux comprendre, appréhender le phénomène des VDEO au sein de l'école ?

Ces considérations théoriques, qui soulèvent par ailleurs des enjeux importants en termes de prévention et sensibilisation, ont amené l'Observatoire du Climat Scolaire (OCS) et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse à co-construire ce projet de recherche.

### 1.3.2 Les réalisations en 2025

---

De multiples réunions entre l'Observatoire et l'OCS ont eu lieu afin de définir la question de recherche et les grandes lignes méthodologiques souhaitées. Pour parvenir à cet objectif, il a été nécessaire de comprendre les cadres théoriques maîtrisés par chacun des observatoires, l'Observatoire apportant son expertise quant au concept de VDEO alors que l'OCS a pu expliquer le cadre régissant la notion du climat scolaire.

Un cahier des charges a ensuite été rédigé au cours du dernier trimestre de 2025 en vue de commanditer une recherche dont la question est la suivante : « *VDEO : qu'en savent, qu'en pensent et comment agissent les professionnels de l'école ?* ». L'objectif final du projet est de proposer un cadre d'analyse se focalisant de manière spécifique sur les liens entre les deux concepts (climat scolaire et VDEO), ceci afin de comprendre comment les professionnels du monde scolaire agissent et se positionnent à ce propos.

Trois axes de travail déclineront cet objectif de recherche :

- \* Réalisation d'un cadre d'analyse articulant les deux concepts (Climat scolaire et VDEO).

- \* État des lieux des perceptions et pratiques locales (au regard du cadre d'analyse proposé). Autrement dit, il s'agit ici d'observer dans quelle mesure les professionnels du monde scolaire perçoivent et agissent en termes de climat scolaire et de comportement à l'égard des enfants. La méthode privilégiée sera une récolte de données par questionnaire informatisé et anonymisé auprès des professionnels du monde scolaire. Cette méthode est souhaitable en raison du caractère délicat de la thématique, avec un haut risque de désirabilité sociale dans les réponses.
- \* Recommandations (en lien avec le cadre d'analyse proposé).

### 1.3.3 Les suites en 2026

---

Le marché a été lancé au début de l'année 2026, avec une attribution qui se fera dans le courant du mois de mars. En cas d'attribution, la recherche commencerait à l'été 2026 et se déploierait sur une période de 18 mois. Le rapport final est donc attendu pour la fin d'année 2027.



## 1.4 Consultation quantitative de jeunes âgés de 15 à 21 ans participant ou ayant participé à des activités organisées par des maisons de jeunes, des mouvements de jeunesse, des mouvements thématiques et de services de jeunesse.

### 1.4.1 Contexte

---

Dans le découpage institutionnel de la FW-B, le secteur Jeunesse est un sous-secteur de la Culture. Il se compose du Forum des jeunes et de deux grands types d'associations : les Organisations de jeunesse et les Centres de jeunes. En 2023, 105 associations avaient un agrément « Organisation de jeunesse » et 219 associations avaient un agrément « Centre de jeunes ». Au sein du secteur, il y a une grande diversité d'associations qui partagent cependant la finalité de former des citoyens et citoyennes critiques, responsables, actif.ve.s et solidaires, ou « CRAC(S) ».

Les modalités d'agrément et de subvention des organisations sont précisées dans un décret datant du 26 mars 2009 et celles relatives aux centres le sont dans un décret datant du 20 juillet 2000. L'Observatoire

a procédé à des évaluations de ces deux décrets en 2017<sup>1,2</sup> via des analyses documentaires, une grande consultation des organisations et centres de jeunes et l'organisation de focus groupes. Il s'est agi d'un travail de grande ampleur, réalisé en interne de l'Observatoire, qui a abouti à une série de recommandations pour améliorer les décrets et le fonctionnement du secteur. Il n'a cependant pas été possible dans le cadre de ces évaluations de consulter les jeunes. L'Observatoire a ainsi décidé de mener une large consultation des jeunes au cours de cette législature afin de compléter le travail effectué précédemment avec l'apport du point de vue des jeunes.

#### 1.4.2 Les réalisations en 2025

---

Un cahier spécial des charges a été préparé en 2025 sur base d'une recherche exploratoire réalisée par l'Observatoire en 2024 (focus groups réalisés auprès de jeunes de deux maisons de jeunes et d'une organisation de jeunesse). L'objet du marché était une large consultation de jeunes participant ou ayant participé à des activités de maisons de jeunes ou d'organisations de jeunesse. Les objectifs de cette consultation sont triples : élucider et développer les facteurs qui freinent, encouragent ou limitent la participation des jeunes aux activités comme aux organes de gestion des associations ; mieux comprendre les bénéfices de cette participation ; et interroger les attentes des jeunes en la matière pour réfléchir à la concordance entre ces attentes et les missions décrétales.

Le marché a été attribué à BDO Advisory en date du 22 août et la recherche a démarré en novembre 2025. Les premières étapes de cette recherche prévues dans l'offre et mises en œuvre en 2025, étaient de réaliser un ensemble d'entretiens exploratoires auprès des acteurs de terrain et de prendre connaissance de la littérature disponible afin de nourrir l'élaboration d'un questionnaire.

#### 1.4.3 Les suites en 2026

---

Le questionnaire destiné aux jeunes, coconstruit par BDO Advisory et l'Observatoire, sera prêt pour la fin du premier trimestre de 2026. La passation de ce questionnaire, en partenariat avec un ensemble d'associations de jeunesse, se déroulera avant les congés d'été. Les résultats et analyses sont attendus pour la fin de l'année 2026.



<sup>1</sup> <https://oejaj.cfwb.be/qui-sommes-nous/evaluation-de-decrets/evaluation-du-decret-de-2009-des-organisations-de-jeunesse/>

<sup>2</sup> <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/evaluation-du-decret-de-2000-des-centres-de-jeunes/>

## 1.5 La démocratie scolaire : participation, gouvernance, compétences

### 1.5.1 Contexte

---

Cette recherche a été conçue sur base d'échanges avec le chantier 16 du Pacte pour un Enseignement d'excellence et s'inscrit dans la feuille de route de ce chantier.

À partir d'une démarche méthodologique qualitative, les objectifs de cette recherche consistent à avoir une meilleure appréhension de l'implantation des initiatives de démocratie scolaire, ainsi qu'à mettre en exergue ce qui doit être fait pour permettre l'évolution des pratiques vers plus de démocratie scolaire (leur implantation et l'appropriation de ce changement dans les écoles).

Le marché public a été attribué en août 2024 à une équipe pluridisciplinaire de l'UCLouvain.

### 1.5.2 Les réalisations et résultats en 2025

---

La recherche, commencée au deuxième semestre 2024, s'est déployée tout au long de l'année 2025 avec des études de cas menées dans 10 écoles de la FW-B, aux profils diversifiés (primaire-secondaire, ordinaire-spécialisé, filières d'enseignement, réseaux, localisation géographique, avancées en matière de dispositifs de participation). Dans ces écoles, des entretiens ont été menés avec les directions, les équipes éducatives ainsi que les élèves. Trois focus groups supplémentaires ont été organisés par l'équipe de recherche pour confronter leurs résultats et identifier des pistes d'actions : deux focus groups auprès d'enseignants, d'enseignantes et de directions d'école, et un focus group auprès d'acteurs et d'actrices qui accompagnent les écoles (venant des sphères institutionnelles et associatives).

#### Quelques résultats saillants

La recherche a fait émerger une typologie permettant de situer les écoles vis-à-vis de leurs avancées en matière de démocratie scolaire. Quatre « clusters » d'écoles sont distingués, pour rendre compte de différents degrés d'implémentation de dispositifs participatifs et d'une culture participative au sein des écoles :

- \* Cluster 1 : la démocratie n'est pas inscrite dans le projet d'établissement ; absence ou présence formelle de dispositifs de participation des élèves ; participation limitée à des activités ponctuelles, souvent imposées par des obligations externes ; gouvernance centralisée, décisions prises exclusivement par la direction.
- \* Cluster 2 : dispositifs de participation présents mais limités (rôle consultatif) ; gouvernance ouverte de manière ponctuelle et persistance d'une vision hiérarchique verticale ; initiatives souvent dépendantes de quelques enseignants motivés.
- \* Cluster 3 : la démocratie n'est pas explicitement inscrite dans le projet d'établissement, mais des pratiques citoyennes sont intégrées dans la vie scolaire ; dispositifs variés favorisant la participation directe ; instances représentatives actives mais avec un rôle limité dans la prise de décision ; culture scolaire ouverte à la discussion et à la collaboration.

- \* Cluster 4 : la démocratie est un objectif explicite et central du projet d'établissement ; dispositifs représentatifs et participatifs institutionnalisés avec un réel pouvoir d'influence ; gouvernance partagée.

Cette typologie – théorique – poursuit concrètement un objectif d'accompagnement des écoles dans leurs réflexions et pratiques : les résultats mettent en avant ce qui permet de consolider (et pérenniser) les pratiques au sein d'un cluster ainsi que le passage d'un cluster à un autre. L'analyse des dynamiques de changement est au cœur du rapport.

L'analyse transversale met également en avant cinq tensions, cinq dimensions vis-à-vis desquelles les écoles doivent construire un compromis, trouver un équilibre entre plusieurs logiques d'action :

- \* Tension 1 : Participation des élèves : encadrement des adultes.
- \* Tension 2 : Information, consultation, codécision.
- \* Tension 3 : La répartition des ressources.
- \* Tension 4 : Institutionnaliser, créer une culture de participation.
- \* Tension 5 : Apprentissage par l'action, apprentissage formel.

### *Recommandations*

En raison de la grande disparité des situations observées dans les écoles, les recommandations insistent sur l'importance du travail d'auto-diagnostic et d'appropriation par les équipes locales, et mettent en garde contre les solutions « clé sur porte ».

Des jalons sont proposés pour accompagner les équipes dans le passage d'un cluster à un autre. Enfin des recommandations sont distinguées selon les publics cibles (élèves, équipes pédagogiques, directions, pouvoirs organisateurs, administrations et politiques).

Parmi les recommandations, on retrouve notamment :

- \* Informer sur le cadre légal et instituer les dispositifs prévus, en effectuant notamment un travail sur le sens de ces dispositifs.
- \* Travailler sur les représentations associées à la démocratie scolaire et à la participation ; clarifier les concepts, lever certaines confusions qui peuvent être présentes (par exemple : l'assimilation de la participation à l'absence de cadre et de règle).
- \* Former et outiller les équipes éducatives ainsi que les élèves.
- \* Prévoir des espace-temps collectifs (dans le temps scolaire/l'horaire de travail) pour travailler ces enjeux et mettre en œuvre les projets et dispositifs ; reconnaître et valoriser les engagements (des équipes et des élèves).
- \* Visibiliser et valoriser les innovations locales ; montrer les possibilités et leur faisabilité.
- \* Clarifier au sein des établissements les périmètres décisionnels, ce qui relève de la consultation ou de la co-décision ; clarifier les rôles.

- \* Structurer les dispositifs (règles de fonctionnement, méthodologie de travail...).
- \* Assurer le suivi (feed-back) des propositions (explicitation des décisions, ...).

### 1.5.3 Les suites en 2026

Le rapport final<sup>3</sup> a été remis et validé au dernier comité d'accompagnement, en février 2026. Il se compose de huit parties : 1) *une introduction* ; 2) *la définition et l'ancrage historique, conceptuel et juridique de la démocratie scolaire* ; 3) *une revue de littérature* ; 4) *la présentation de la méthodologie* ; 5) *l'analyse des études de cas* ; 6) *l'analyse transversale* ; 7) *les résultats des focus groups* ; 8) *les conclusions et recommandations*.

L'année 2026 va être consacrée à la diffusion et discussion des résultats de la recherche. Un événement de restitution sera organisé avec l'équipe de recherche. Différentes formes de restitution sont en cours de réflexion. La création d'un outil d'autodiagnostic réflexif des équipes est notamment prévue pour 2027. En appui sur les résultats de la recherche, l'objectif de cet outil consisterait à permettre aux écoles de se situer et d'identifier, à partir de là où elles se situent, comment avancer plus loin en matière de démocratie scolaire.



## 1.6 Mise au point d'un baromètre jeunesse en FW-B

### 1.6.1 Contexte

Dans le cadre de ses différentes missions (expertise, mise en œuvre de recherche et production de données, élaboration d'indicateurs, évaluation de politiques publiques...), l'Observatoire a le projet de réaliser un baromètre de la jeunesse à l'instar, notamment, du JOP (JeugdOnderzoeksPlatform)<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Le rapport final de cette recherche est disponible sur le site de l'Observatoire : <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/la-democratie-scolaire-participation-gouvernance-competences/>

<sup>4</sup> <https://www.jeugdonderzoeksplatform.be/nl>

développé en Flandre. Cette enquête par questionnaire représenterait un outil de référence pour évaluer les conditions de vie, les activités et de façon plus transversale, le bien-être des jeunes de 18 à 25 ans en FW-B. Le principe du baromètre serait de répéter la même enquête à une fréquence déterminée (ex : tous les 4 ou 5 ans) en vue de pouvoir dresser un état des lieux des conditions de vie et de bien-être des jeunes à un moment « x », mais aussi de comparer les résultats au fil du temps.

### 1.6.2 Les réalisations en 2025

---

Notre demande d'enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif de jeunes a été acceptée par le Registre National en mars 2025. Le deuxième trimestre de l'année 2025 a permis de mettre en place la convention stabilisée avec Statbel, convenir des modalités de tirage de notre échantillon, entamer la rédaction d'un cahier des charges lié à l'impression et l'envoi des courriers aux jeunes concernés et à la recherche d'une plateforme performante et sécurisée afin de mettre le questionnaire en ligne. Suite au temps écoulé par rapport à la première version du questionnaire en raison du processus administratif, une mise à jour du questionnaire a également été réalisée en incluant notamment quelques questions liées aux préoccupations actuelles (ex : IA).

### 1.6.3 Les suites en 2026

---

Nous arrivons peu à peu à la fin de ce long processus préparatoire au lancement du baromètre.

Le premier semestre de 2026 sera consacré aux tâches suivantes :

- \* finalisation du questionnaire ;
- \* intégration du questionnaire dans un outil qui permet l'accès au questionnaire via un QR code et qui offre une interface user-friendly pour la complétion du questionnaire via un smartphone ;
- \* finalisation du cahier des charges pour l'impression et la diffusion des courriers invitant les jeunes à participer ;
- \* préparation des courriers à destination des jeunes ;
- \* création des identifiants en collaboration avec Statbel, pour créer des accès individualisés au questionnaire ;
- \* rédaction des cahiers des charges liés aux lots à gagner (incitants).

En mai 2026, le CSC imprimeurs sera lancé. Dès que le statisticien de Statbel aura pu accéder aux données brutes du Registre National et procéder à l'échantillonnage, les données pourront être transmises à l'imprimeur pour procéder à la gestion et envois des courriers personnalisés. Ceci devrait se dérouler autour du mois de juin.

## 1.7 Comité d'accompagnement de recherche

### 1.7.1 Recherche sur les besoins et attentes des enfants et jeunes (Direction Recherche et développement de l'ONE)

---

Cette recherche, qui se poursuivra tout au long de l'année 2026, a pour objectif de mieux comprendre et répondre aux besoins des jeunes dans deux secteurs principaux : l'accueil temps libre (ATL) et la promotion de la santé à l'école (PSE). Elle a été confiée à des chercheurs du PolicyLab (ULB). Julie De Wilde a participé aux trois comités d'accompagnement de la recherche durant l'année 2025.

### 1.7.2 Recherche sur la formation continue des accueillants (Direction Recherche et développement de l'ONE)

---

La recherche porte principalement sur les freins et leviers à la formation continue des accueillants et accueillantes. Les résultats de cette recherche devraient notamment permettre d'alimenter les avis que la Commission d'agrément doit remettre au regard des demandes de renouvellement d'agrément des opérateurs d'accueil, les travaux de l'ONE dans le cadre de la réforme du décret ATL, le travail d'élaboration et de mise en œuvre du programme quinquennal de formation continue ATL (2026 et/ou 2031) porté par la DPP, la mise en œuvre du prochain contrat de gestion (2026-2031). Julie De Wilde a participé à un comité d'accompagnement de cette recherche en 2025, qui se poursuivra sur l'année 2026.

### 1.7.3 Recherche sur le non-recours aux services d'accueil de l'enfant et au programme Naitre et Grandir (Direction Recherche et développement de l'ONE)

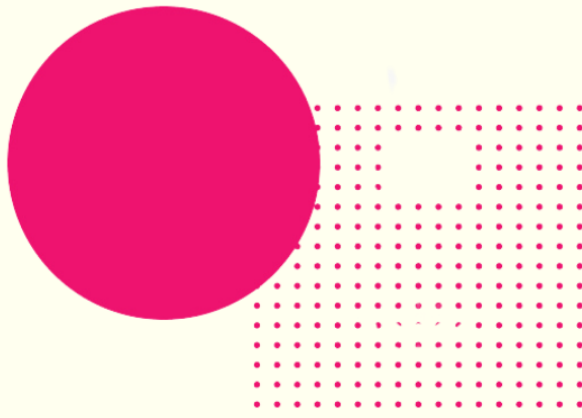
---

Cette recherche fait suite à une première recherche d'une durée d'un an commanditée par l'ONE sur le non-recours aux milieux d'accueil subventionnés et aux services de l'ATL et clôturée en septembre 2022. Il s'agit ici de poursuivre ces travaux avec un focus sur le non-recours à l'accueil extrascolaire (AES) qui s'adresse à des enfants de 2,5 à 12 ans (et plus), à l'accueil de la petite enfance (0-3 ans) et au programme « Naître et grandir » (0-6 ans) en s'appuyant sur les premières conclusions de l'enquête. Cette étude est menée par la même équipe recherche du CIRTES (UCLouvain) et du RIEPP qui avait réalisé le premier volet. L'enjeu est d'obtenir un tableau le plus large possible des situations de non-recours et de leurs raisons en fonction des situations diversifiées vécues par les familles. Les résultats des travaux doivent permettre à l'ONE d'ajuster son offre de service aux familles et contribuer ainsi à réduire les risques de renoncement, par les familles, à leurs droits d'une part, et renforcer la mise en œuvre des droits de l'Enfant d'autre part. Lors de l'année 2025, Julie De Wilde a participé à un comité d'accompagnement. Cette recherche se poursuit et devrait aboutir au cours du premier semestre de 2026.

#### 1.7.4 Recherche sur l'identification de la précarité et du risque de désaffiliation sociale par les équipes du SAJ et du SPJ (Cellule de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales et l'Aide à la jeunesse-appui Direction de la recherche et l'Observatoire)

---

La CLPRIS, en collaboration avec l'Aide à la jeunesse, a lancé une recherche sur l'identification de la précarité et du risque de désaffiliation sociale par les équipes du SAJ et du SPJ. L'Aide à la jeunesse est régulièrement confrontée à des familles en difficulté, dont certaines contraintes ne sont pas immédiatement visibles. Il y a donc une volonté d'épauler les personnes qui travaillent auprès des familles dans l'identification et l'objectivation de ces contraintes. Cette recherche a pour objectif final la création d'un outil et/ou d'une formation pour les soutenir dans cette identification. Pour proposer un outil qui soit efficace et appropriable, le prestataire interrogera notamment les pratiques, les besoins et les attentes des équipes du SAJ et du SPJ en la matière. Les résultats de l'enquête seront confrontés à la littérature et croisés avec des entretiens d'autres acteurs, dont des personnes concernées par la précarité. Eleanor Miller et Emna Miralles ont participé pour l'Observatoire à la préparation d'un cahier spécial des charges à ce sujet et le marché a été attribué au CREBIS fin 2025. L'Observatoire participe au comité d'accompagnement de cette étude, qui a commencé début 2026 se déroulera jusque fin 2027.



# Partie 2

# Évaluation de politiques publiques



## 2. Evaluation des politiques publiques

### 2.1 Evaluation externe du décret du 3 mai 2019 instaurant un Forum des jeunes de la Communauté française

#### 2.1.1 Contexte

---

Le 1er janvier 2020 entré en vigueur le décret instaurant le Forum des Jeunes qui remplace depuis lors le Conseil de la Jeunesse. Fruit d'une initiative parlementaire (2019), ce décret réaffirme la nécessité d'investir dans la participation des 16-30 ans en se dotant d'une instance spécifiquement dédiée. Le décret se situe ainsi entre continuité, volonté de conserver une instance représentative de tous les jeunes belges francophones, et rupture, changement dans le paradigme d'intervention (modalités d'action) : fonctionnement plus souple de l'instance avec pour objectif de renforcer la dimension participative des jeunes.

Le mandat évaluatif est défini à l'article 19 du décret et confié conjointement à l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) et à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse. Une évaluation externe est attendue tous les cinq ans, fondée notamment sur une évaluation interne bisannuelle du Forum des jeunes, avec une première évaluation pour le 31 décembre 2021.

La première évaluation externe du décret a ainsi été réalisée en 2021 ; elle a retracé l'historique et développé trois axes évaluatifs : la légitimité du Forum des jeunes, la mobilisation et la diversité des jeunes, la gouvernance du Forum des jeunes<sup>5</sup>.

Pour remettre le prochain rapport d'évaluation fin 2026, les travaux ont été entamés en 2025.

#### 2.1.2 Réalisations en 2025

---

En 2025, des travaux exploratoires ont été menés en collaboration avec l'OPC pour déterminer les axes à investiguer et la démarche méthodologique. Outre la mobilisation de la 1ère évaluation externe et des évaluations internes réalisées par le Forum, trois entretiens exploratoires ont été menés : avec le Cabinet de la Ministre de la Jeunesse, avec le Service Jeunesse, et avec l'équipe permanente du Forum.

Sur cette base, deux axes thématiques ont été déterminés :

1. La légitimité. Le Forum des jeunes est situé de manière complexe à l'intersection de plusieurs fonctions – instance d'avis, de représentation des jeunes (sur tous les sujets qui les concernent), travail culturel et formation de CRACS, mandats internationaux. Cet axe vise à interroger la façon

---

<sup>5</sup> Le rapport d'évaluation de 2021 est disponible sur le site de l'Observatoire : <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/evaluation-du-decret-du-3-mai-2019-instaurant-un-forum-des-jeunes-en-communaute-francaise/>

dont le Forum des jeunes se situe, définit et légitime son action ; et quelle légitimité (connaissance/rôle/reconnaissance) lui est attribuée par les jeunes et au niveau politique.

2. La diversité des jeunes. Les pratiques mises en œuvre par le Forum pour toucher une diversité de jeunes sont nombreuses et ont évolué depuis la première évaluation. Néanmoins, des difficultés subsistent. Dans le cadre de cette évaluation, le focus sera mis sur la diversité des jeunes consultés.

Deux rencontres avec la Secrétaire générale du Forum ont également eu lieu en 2025 pour articuler les deux démarches évaluatives : l'évaluation interne du Forum (remise en janvier 2026) et l'évaluation externe.

### 2.1.3 Les suites en 2026

---

Pour diverses raisons organisationnelles, la poursuite des travaux est menée en interne par l'Observatoire, l'OPC restant membre du Comité d'accompagnement de l'évaluation.

L'année 2026 est consacrée à l'élaboration des outils d'enquête, la récolte et l'analyse des données pour répondre aux axes de questionnements définis ci-dessus.

Plusieurs volets méthodologiques sont prévus et en cours de mise en œuvre :

- \* Une analyse documentaire : 1) mobilisation des évaluations internes du Forum pour rendre compte des évolutions sur ces axes depuis la dernière évaluation externe ; 2) analyse des avis produits par le Forum, dans la perspective d'étudier les process mis en œuvre par le Forum pour toucher une diversité de jeunes
- \* Une enquête quantitative à caractère exploratoire auprès des 16-30 ans, sur leur connaissance et leur perception du Forum, leur motivation et leurs attentes en matière de participation
- \* Des entretiens collectifs auprès du Forum (équipe des permanents, jeunes impliqués dans l'instance)
- \* Une exploration de la perception, légitimité perçue du Forum au niveau du monde politique

Ces volets seront complétés avec une analyse de l'action du Forum des jeunes en matière de formation de CRACS, réalisée dans le cadre du stage d'Emeline Mottard, étudiante en sociologie à l'ULB.

Un comité d'accompagnement a été mis en place pour suivre les différentes étapes. Le rapport d'évaluation sera remis en décembre 2026.



## Synergies

OPC, Forum des jeunes, Cabinet de la Ministre de la Jeunesse; Cabinet de la Ministre-Présidente ; Service de la Jeunesse du MFW-B ; Inspection de la Culture ; Direction de la Recherche, de la Coordination statistique et de l'Evaluation des politiques publiques ; EKCYC

## 2.2 Collaboration avec l'AGE à l'évaluation de la mise en œuvre du nouveau calendrier scolaire annuel

Le Décret du 31 mars 2022 prévoit une évaluation unique à réaliser en 2026 de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires annuels. Prise en charge par la DGPSE, cette évaluation a pour objectif de mesurer la qualité et les effets du changement du calendrier scolaire sur le terrain, en lien avec le septième objectif d'amélioration du système éducatif qui prévoit d'accroître les indices de bien-être à l'école. Deux volets sont prévus : une enquête en ligne auprès des enseignants, des directions et des parents ; des focus-groups auprès d'élèves de primaire et secondaire.

En 2025, la collaboration de l'Observatoire a été sollicitée pour la réalisation des focus groups avec les élèves. Cinq focus groups sont ainsi préparés et menés en collaboration avec la DGPSE.

## 2.3 Evaluation du décret ATL : Analyse des données récoltées par les coordinations ATL dans le cadre de leur analyse des besoins

### 2.3.1 Contexte

Le décret ATL prévoit notamment que les coordinateurs et les coordinatrices ATL engagés au sein des communes s'inscrivant dans la dynamique réalisent un état des lieux de l'accueil durant le temps libre et une analyse des besoins sur le territoire de la commune. Ce travail, qui doit être validé en Commission Communale de l'Accueil (CCA) doit notamment servir de base à l'établissement du programme de coordination locale pour l'enfance (programme « CLE ») qui est agréé pour une durée de cinq ans par l'ONE et peut faire l'objet de demandes de renouvellement.

Pour réaliser leur analyse des besoins en matière d'ATL, les coordinateurs et les coordinatrices ATL doivent aller à la rencontre des différentes parties prenantes : parents, enfants et opérateurs, afin de les interroger sur les différents manques et difficultés rencontrés au niveau de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires au sein de leur commune.

### 2.3.2 Travaux en 2025

L'Observatoire a analysé les données rapportées par 193 coordinations ATL (entre 2019 et 2023) dans le cadre de ces analyses des besoins, ce qui représente 77% des coordinations ATL. Le rapport reprenant l'ensemble de ces analyses a été publié en mars 2025.



Etant donné que nous avons déjà présenté quelques résultats liés au point de vue des enfants dans le rapport d'activités précédent, nous pointerons ici quelques problématiques clé relevées par les parents et opérateurs :



### Du côté des parents :

- \* La difficulté relevée dans le plus important nombre de communes concerne l'offre d'accueil et d'activités pour les enfants âgés entre **2,5 ans et 5 ans**. Les parents soulignent un manque d'offre de qualité, bien encadrée, adaptée aux rythmes et besoins des jeunes enfants, mais aussi un manque de diversité dans les activités qui leur sont proposées.
- \* Les parents évoquent également des difficultés au niveau de l'**accueil extrascolaire**, mettant en avant des problèmes d'encadrement (nombre insuffisant, personnel peu motivé ou peu présent, manque d'informations sur le personnel accueillant...) mais aussi des difficultés liées aux conditions d'accueil : manque d'activités proposées, de matériel, problèmes de propreté/vétusté des locaux et des sanitaires, etc.
- \* Les **coûts** des stages sont souvent relevés par les parents comme problématiques. Ils témoignent de difficultés à offrir plusieurs stages à leurs enfants sur l'année. Des obstacles financiers sont aussi mis en avant concernant la pratique d'activités à l'année, en particulier pour les activités sportives et artistiques. Les difficultés financières touchent particulièrement les familles qui ne disposent pas de beaucoup de revenus, les familles monoparentales, et qui ont plusieurs enfants. Et elles s'aggravent encore plus, bien entendu, lorsque ces différents facteurs se cumulent. Pour certaines de ces familles, le coût de l'accueil extrascolaire avant et après l'école peut déjà être source de difficultés importantes.
- \* Les parents évoquent des difficultés en termes **d'horaires** en périodes de vacances scolaires, lors des stages. Ceux qui évoquent celles-ci mentionnent des stages ayant le plus souvent lieu de 9h à 16h, parfois même ayant lieu uniquement sur des demi-journées (notamment pour les plus jeunes enfants). Par ailleurs, si un accueil peut être prévu avant et après le stage, il est bien souvent payant en supplément des frais déjà jugés élevés du stage lui-même.
- \* Un certain nombre de demandes concernent par ailleurs l'élargissement des **périodes d'accueil** avant et après l'école. Ces demandes se concentrent le plus souvent sur une ouverture à partir de 7h et une fermeture à 18h.



### Du côté des opérateurs :

- \* Les **infrastructures** d'accueil extrascolaire sont souvent pointées parmi les éléments les plus problématiques par les opérateurs d'accueil : locaux inadaptés en termes de dimensions et d'espaces,

mal insonorisés, problèmes liés au partage de locaux (tensions avec le personnel enseignant, difficultés pour s'appropriier les espaces de l'accueil en tant que tels, mobilier pas toujours adapté, manque de propreté (ex : réfectoires), accès aux toilettes compliqué, problèmes de sécurité (gestion des accès, vétusté, etc).

- \* **L'encadrement** en accueil extrascolaire est également relevé comme une réelle difficulté : nombre insuffisant d'accueillants par rapport au nombre d'enfants, difficultés à trouver un personnel accueillant motivé, stable, formé et compétent en raison notamment de conditions de travail difficiles (taux d'encadrement insuffisant, locaux inadaptés, horaires coupés...) et des statuts précaires. Les opérateurs mettent en avant un manque de moyens pour pouvoir assurer un accueil de qualité, particulièrement en début d'accueil l'après-midi et en fin d'accueil le matin.
- \* **La formation continue** fait également partie des principales problématiques relevées par les opérateurs. Ils font avant tout état de difficultés de remplacement du personnel lors des formations mais aussi d'une offre de formation qui n'est pas toujours adaptée. Certains évoquent des contenus de formations pas toujours adaptés aux réalités de terrain, d'autres mentionnent que les formations les plus prisées affichent trop rapidement complet, certains mettent en avant des difficultés en termes d'horaires et lieux, certains jugent des formations trop superficielles, n'abordant pas assez la matière...
- \* Parmi les **formations** les plus plébiscitées, on retrouve notamment celles liées aux premiers soins/secours et celles relatives à la gestion des conflits et de la violence. Les opérateurs insistent aussi sur l'importance du partage d'expériences entre professionnels, permettant à la fois de confronter le vécu sur le terrain et de rechercher ensemble des pistes concrètes d'actions en vue d'améliorer la qualité de l'accueil.

Si les données récoltées dans le cadre des analyses des besoins présentent un certain nombre de limites et ne permettent notamment pas de quantifier le nombre de parents ou d'enfants concernés, elles offrent néanmoins une vue d'ensemble sur des difficultés rencontrées dans un certain nombre de communes et de lieux d'accueil. Il est essentiel de prendre au sérieux l'avis des différents acteurs de l'ATL, et en premier lieu celui de ses bénéficiaires directs, les enfants, si l'on veut réellement se donner les moyens de garantir à tous les enfants en FW-B des conditions d'accueil de qualité durant le temps libre mais aussi des espaces et activités qui font sens pour eux, dans des conditions et avec des professionnels respectueux de leurs droits et de leur bien-être.

Le rapport, disponible sur le site de l'Observatoire, se termine sur une vue synthétique des principaux éléments relevés par les différents acteurs en vue à la fois d'améliorer la qualité mais aussi l'accessibilité de l'accueil durant le temps libre.

## VERS PLUS DE QUALITÉ

### UNE OFFRE D'ACCUEIL/D'ACTIVITÉS ADAPTÉE AUX BESOINS ET ATTENTES DES ENFANTS ET DES JEUNES

- ✓ Plus d'offre de qualité, diversifiée, adaptée aux tout-petits, âgés entre 2,5 ans et 5 ans, mais aussi aux 12 ans et plus (à l'année et durant les vacances scolaires)
- ✓ Une offre qui correspond aux **besoins et attentes** des jeunes : être à leur écoute
  - Dans le respect des **droits** de l'enfant et de leur bien-être, adaptée à leurs rythmes en fonction notamment de leur âge
  - Des domaines et thématiques d'activités **souhaités** par les enfants et les jeunes
  - Une offre **plus flexible et plus ouverte**, notamment :
    - ↳ Plus d'offre sportive hors compétition (sport « plaisir »), d'offres multi-sports ou multi-activités (à l'année et pendant les vacances), d'offre artistique plus accessible hors du circuit académique (art « plaisir »)
    - ↳ Des activités ponctuelles proposées de manière régulière qui ne demandent pas forcément de s'y investir toute l'année (ex : initiations sportives, initiations à des activités artistiques et musicales, organisation de visites ou sorties d'un jour...)
    - ↳ Des lieux où se retrouver entre enfants du même âge en dehors de l'école pour s'amuser ensemble, discuter, jouer, en toute sécurité : à l'extérieur mais aussi à l'intérieur
- ✓ Une offre mieux **coordonnée** au niveau local : diversité, couverture des différentes périodes, partenariats en vue par exemple d'offres « multi-activités » ...

### UN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE QUALITÉ

- ✓ Un encadrement de qualité
  - Du personnel **formé**, qualifié : plus de formations, d'échanges entre diverses parties prenantes, de partages d'expériences, d'entrevues, de ressources et outils...
    - ↳ Implique une réelle réflexion et organisation du temps de travail : besoin de véritables solutions pour inclure ces moments dans un temps de travail, de vraies possibilités de remplacement, des lieux et horaires de formation adaptés...
  - Un personnel **stable et motivé**

- Un personnel **soucieux du bien-être** des enfants, **attentionné**, à l'écoute des enfants, de leurs rythmes et de leurs besoins
- Du personnel en **nombre suffisant** en lien avec le nombre d'enfants



**Nécessaires valorisation et professionnalisation du personnel accueillant et augmentation du taux d'encadrement si on veut réellement viser un accueil de qualité !**

### ✓ Des moments de qualité

- Des **possibilités diverses et variées pour jouer, s'amuser mais aussi se détendre et se reposer** en étant à l'écoute des besoins des enfants et des jeunes : jeux d'extérieur et d'intérieur libres et/ou animés, ateliers encadrés, coins doux et/ou coins calmes, etc.

### ✓ Des conditions d'accueil de qualité

- Une **organisation réfléchie et concertée** avec toutes les parties prenantes impliquées (direction, enseignant, personnel accueillant, personnel d'entretien...) des lieux d'accueil extrascolaire en milieu scolaire
- Des **infrastructures scolaires** sécurisées, entretenues, renouvelées (locaux et espaces extérieurs)
- Des **espaces propres**, avec une attention particulière pour les sanitaires
- Des **lieux adaptés** (ex : travail sur l'acoustique) et éventuellement modulables (« coins », espaces multiples...)
- Des possibilités d'**ouverture vers l'extérieur**, en dehors des infrastructures scolaires : accès à d'autres types de locaux et espaces, sorties organisées, parcs et espaces publics, partenariats avec associations, bibliothèques, centres culturels...
- Des **espaces de rangement et de stockage** de matériel suffisants
- Un accès à du **matériel** de qualité adapté pour les différentes tranches d'âge, pour les activités intérieures et extérieures, dont le renouvellement peut être assuré

Garantir aussi un cadre minimal pour le temps de midi en termes d'encadrement (qualité et taux) et de conditions d'accueil !

## VERS PLUS D'ACCESSIBILITÉ

### DES TARIFS ACCESSIBLES À TOUTES LES FAMILLES

- ✓ Dispositifs/Mécanismes de **soutien financier vers les familles** liés aux enfants pour permettre à tous les enfants en FWB de pouvoir participer à des activités durant l'année mais aussi pendant les vacances scolaires (ex : chèque sport/activité, chèque « stage », déductions fiscales...)
- ✓ Mise en **réseaux et partenariats** (associations, infrastructures communales, opérateurs d'accueil, opérateurs culturels et sportifs...) pour diminuer les différents frais liés à l'accueil (locaux, matériel...) durant l'année mais aussi les vacances scolaires
- ✓ **Aides complémentaires** aux familles monoparentales, familles nombreuses, familles plus précarisées, afin que les enfants puissent avoir accès à des activités à l'année et durant les vacances scolaires, mais aussi à l'accueil extrascolaire



Être attentif au fait de ne pas favoriser le développement d'un accueil durant le temps libre « à deux vitesses » en raison des tarifs pratiqués (ex : stages thématiques (sportifs, artistiques...) vs centres de vacances/ accueil extrascolaire vs activités extrascolaires...) : importance d'assurer l'accessibilité tout en assurant un réel accueil de qualité de part et d'autre !

### UNE INFORMATION ACCESSIBLE À TOUS ET DIFFUSÉE AUX BONS MOMENTS

- ✓ Des informations **diffusées plus tôt** : en fin d'année scolaire pour les activités de l'année à venir, et minimum 2 mois à l'avance pour les activités organisées durant les vacances scolaires
- ✓ Une information centralisée, mais aussi diffusée via **différents canaux** afin de toucher l'ensemble des familles concernées (y compris celles dont les enfants sont scolarisés en dehors de la commune, les familles des communes avoisinantes...)
- ✓ Une information **claire, précise** (conditions d'accueil), **actualisée** régulièrement
- ✓ Une information **accessible à tous** : avec une attention particulière pour les familles plus éloignées des canaux d'information ou qui ne maîtrisent pas la langue française.

### UN ACCÈS FACILE ET SÉCURISÉ VERS LES LIEUX D'ACCUEIL/D'ACTIVITÉS

- ✓ Une offre de **transports publics** accessible, adaptée aux besoins des enfants et des jeunes, et de leurs parents pour se rendre vers les différents lieux d'accueil/d'activités
- ✓ Des **solutions pour accompagner** les enfants de façon sécurisée après l'école vers différents lieux d'accueil/activités (ex : rangs, ramassage en bus, accompagnement en transports en commun...)
- ✓ La **sécurisation** des abords des écoles et des lieux d'activités mais aussi des trajets domicile/école/activités (trottoirs et routes en bon état, passages pour piétons, pistes cyclables, kiss and drive, éclairage...) pour favoriser la mobilité douce.

### DES PÉRIODES ET HORAIRES SUFFISAMMENT COUVERTS

- ✓ Une nécessaire **coordination** de l'offre au niveau local pour couvrir l'ensemble des périodes de vacances scolaire
- ✓ Des **horaires élargis** des journées de stages/plaines durant les vacances scolaires
- ✓ La garantie des capacités d'accueil accessible à tous en adéquation avec le principe de **conciliation vie familiale vie professionnelle**, et qui plus est, dans un contexte d'ouverture vers une plus grande flexibilité des conditions de travail (ex : accueil durant le weekend, horaires plus élargis en soirée, etc.)

### UN ACCUEIL DE QUALITÉ POUR LES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

- ✓ La **formation et la sensibilisation des professionnels** aux enjeux et problématiques liés à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques
- ✓ L'accès à des **activités de qualité diversifiées** pour les enfants à besoins spécifiques durant l'année mais aussi durant les vacances scolaires
- ✓ Une **information claire et systématique sur l'accessibilité** des accueils/activités aux enfants porteurs de handicap (ex : accès PMR) ou des diverses dispositions mises en place pour l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Rapport ATL

Scan me



## 2.4 Evaluation du décret ATL : Evaluation du projet pilote responsables de projets

### 2.4.1 Contexte

---

L'ONE a lancé en 2025 un projet pilote pour améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'Accueil Temps Libre en vue d'améliorer la qualité de l'accueil en accueil extrascolaire de type 1. Ce projet comporte deux volets :

- \* Le financement de postes de responsables de projet dans les accueils extrascolaires de type 1 ;
- \* Le financement d'un subside (forfaitaire) relatif à l'accès à la formation des accueillantes de l'accueil extrascolaire de type 1 (accessible uniquement aux opérateurs n'ayant pas bénéficié du subside évoqué ci-dessus).

L'Observatoire est associé à la démarche d'évaluation du premier volet de ce projet pilote.

### 2.4.2 Réalisations en 2025

---

L'Observatoire a travaillé en 2025 en collaboration étroite avec l'équipe de l'ONE en charge de la mise en œuvre du projet en vue de déterminer les méthodes d'évaluation les plus adéquates et complémentaires aux mesures évaluatives prévues par l'ONE.

L'Observatoire a ainsi décidé de concentrer plus spécifiquement sa démarche évaluative autour des responsables de projets et accueillant.e.s concernés par les mesures mises en place, l'ONE se concentrant davantage sur la récolte de données auprès des opérateurs d'accueil. Fin de l'année 2025, l'Observatoire a planifié l'organisation de focus groups avec les responsables de projet afin de pouvoir les réaliser en mars 2026.

### 2.4.3 Suites en 2026

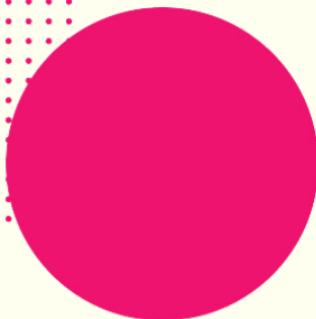
---

En mars 2026, l'Observatoire a réalisé trois focus groups avec les responsables de projet impliqués. L'Observatoire élaborera également un questionnaire à destination des accueillant.e.s, qui devrait être diffusé aux alentours du mois de juin. Les données récoltées feront l'objet d'une partie du rapport consacré à l'évaluation du projet-pilote. Une journée de co-construction organisée conjointement par l'ONE et l'Observatoire aura lieu à l'automne 2026 en vue de présenter les résultats clés issus des démarches évaluatives ONE/Observatoire et permettre d'alimenter et consolider les données récoltées en invitant d'autres acteurs clés en matière d'accueil extrascolaire (ex : coordinations ATL).

#### Synergies

ONE, Cabinet de la Ministre de l'Enfance

La préparation de ces focus-groups a été réalisée entre février à avril 2026 ; les focus-groups se dérouleront entre durant les deux semaines précédant les congés de printemps. La remise du rapport d'évaluation est prévue pour fin 2026.



# Partie 3

## Suivi de la mise en oeuvre de la CIDE



## 3. Suivi de la mise en œuvre des droits de l'enfant en FW-B

### 3.1 Activités du Groupe permanent de suivi de la CIDE en FW-B

#### 3.1.1 Contexte et déroulement du travail du GPCIDE en 2025

---

Après la clôture du Plan d'Action pour les Droits de l'Enfant (PADE) 2020-2024 et la remise d'une note de recommandations au gouvernement en novembre 2024 pour nourrir l'élaboration du PADE 2025-2029, le Groupe permanent de suivi de la CIDE (GP CIDE) s'est davantage centré en 2025 sur sa mission d'échange d'informations relatives aux droits de l'enfant, se réunissant à deux reprises :

\* Le 29 janvier 2025 :

Le GP CIDE a pris connaissance des résultats de la recherche commanditée par l'Observatoire sur « *La santé mentale et le recours aux services d'aide auprès d'enfants de 9 à 18 ans.* ». Il a également été informé des résultats de l'évaluation participative de deux projets du PADE 2020-2024, et a tenu un échange concernant les modalités souhaitées de participation des enfants durant la législature en cours.

\* Le 18 juin 2025 :

À cette occasion, l'Observatoire a présenté aux membres du GP CIDE l'état d'avancement du projet de PADE 2025-2029 pour rendre compte de la progression des discussions bilatérales et de la manière dont les recommandations initiales ont été traduites en mesures. Le groupe a également pris connaissance des travaux du Comité Directeur du Conseil de l'Europe pour les Droits de l'Enfant, (CDENF) auxquels l'Observatoire participe en tant que plan focal pour la FW-B.

#### 3.1.2 Elaboration du Plan d'action de la nouvelle législature

---

L'année 2025 a été dédiée à l'élaboration du Plan à travers des réunions bilatérales entre les cabinets du nouveau Gouvernement de la FW-B et les administrations. L'Observatoire y a été associé en tant que porte-parole des recommandations du GP CIDE transmises au gouvernement.

Ces réunions se sont déroulées entre la fin du mois de janvier et le mois de mai, totalisant 8 rencontres initiales. Elles ont permis d'examiner, avec chaque cabinet ministériel, les possibilités et les priorités au regard des recommandations formulées. D'autres actions portées par la Région Wallonne (RW) dans le cadre de son Plan d'action pour les droits de l'enfant ont également été examinées dans ce cadre, lorsque les compétences des ministres étaient partagées entre les deux gouvernements.

Après cette série de rencontres, la question s'est posée d'adopter un plan intra-francophone ou transversal aux compétences de la FW-B et de la RW. Il a finalement été décidé de maintenir un Plan pour chaque gouvernement, avec des mesures transversales pouvant être comprises dans les deux plans. Une première version des plans a ainsi été finalisée en août 2025.

Par la suite, le projet de PADE a continué de faire l'objet de modifications importantes, notamment suite aux conclaves budgétaires d'octobre 2025 et avril 2026.

### 3.1.3 Les suites en 2026

---

Entre janvier 2026 et avril 2026, l'Observatoire a été associé à certains des échanges entre les cabinets et les administrations, notant une plus grande réticence concernant certaines des mesures proposées, notamment en raison des modifications de la trajectoire budgétaire adoptées.

A titre de comparaison, nous observons que le PADE 2020-2024 avait été adopté par le gouvernement de l'époque en novembre 2020, soit six mois après la remise de l'avis du GP CIDE et un an et demi après l'adoption de la Déclaration de Politique Communautaire (DPC). Le retard observé s'expliquait alors largement par les effets de la crise COVID19.

Dans la présente législature, le GP CIDE a transmis au gouvernement ses recommandations en novembre 2024. Malgré le lancement des rencontres bilatérales dès janvier 2025, un an et demi plus tard - et près de deux ans après la présentation de la DPC 2024-2029 -, le PADE est toujours en cours de négociation.

## 3.2 Activités du Groupe permanent de suivi des droits de l'enfant en Wallonie

### 3.2.1 Contexte et déroulement du travail du GPCIDE en 2025

---

Le Groupe permanent de référents de la RW, coordonné par la Direction de la Cohésion sociale (DiCS) et l'Observatoire, est chargé de l'élaboration du PADE de la RW et de son suivi conformément à l'accord de coopération qui lie les deux entités en matière de droits de l'enfant.

Le GP CIDE de la région wallonne s'est réuni à une reprise en 2025 :

\* 25 septembre 2025 :

La session a permis d'accueillir les nouveaux membres du groupe, notamment ceux désignés par les cabinets des ministres wallons, par le biais d'une présentation du cadre général des droits de l'enfant en Région Wallonne et en Belgique. Ensuite, les membres ont été informés de l'état d'avancement du projet de Plan d'action pour la Région Wallonne et des mesures communes avec la FW-B.

### 3.2.2 Les suites en 2026

---

Comme pour le PADE FW-B, les discussions pour l'adoption du PADE RW se sont poursuivies jusqu'au printemps 2026, au moment de la rédaction de ce rapport.

### 3.3 Suivi et appui des travaux de la CNDE : contribution à l'examen périodique universel

En tant que point focal pour les droits de l'enfant en FW-B, l'Observatoire a compilé pour la Commission Nationale des Droits de l'Enfant (CNDE) des données pour alimenter le rapport de la Belgique auprès du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

A l'issue de l'exercice précédent de 2021 (3<sup>ème</sup> cycle de rapportage), le Conseil des droits de l'homme avait adressé à la Belgique un total de 308 recommandations, dont 251 avaient été acceptées.

Pour le 4<sup>ème</sup> cycle de rapportage, il est donc attendu de la Belgique qu'elle fournisse des actualisations concernant ces recommandations acceptées. Parmi celles-ci, la CNDE a identifié 9 thématiques qui concernaient spécifiquement les enfants :

- \* Garantir une éducation inclusive pour tous les enfants porteurs de handicap (35.154; 35.155).
- \* Réduire les taux de pauvreté chez les enfants et la discrimination à l'égard des enfants, en particulier ceux issus de l'immigration (35.195).
- \* Promouvoir davantage les droits des enfants, notamment l'amélioration de la situation des enfants vivant dans la pauvreté et des enfants porteurs de handicap (35.194; 35.196; 35.197).
- \* Intensifier les mesures pour lutter contre la pauvreté touchant les enfants, notamment en adoptant rapidement le plan de lutte contre la pauvreté et en le dotant de ressources suffisantes et garantir l'égalité des chances pour tous les enfants en ce qui concerne l'accès à une éducation inclusive de qualité (35.198-199).
- \* S'attacher à élaborer des programmes et des politiques pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles visant les enfants et garantir la réadaptation et la réinsertion des victimes (35.200).
- \* Adopter une stratégie fondée sur les droits humains et l'égalité des genres pour lutter contre la radicalisation des enfants et les discours de haine, notamment en ce qui concerne les enfants dans des situations vulnérables (36.41).
- \* Élaborer un plan national pour lutter contre la pauvreté des enfants qui cible précisément les familles exposées au risque de pauvreté et prévoit des mesures structurelles, durables et multidimensionnelles cadrant avec les principes directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme (36.52).

Après consultation de son réseau de correspondants en droits de l'enfant à l'administration de la FW-B, l'Observatoire a fourni en réponse à ces recommandations une première compilation des données. Le rapport était en cours de finalisation en avril et sera présenté au Conseil des Droits de l'Homme par les représentants du Service Public Fédéral Affaires Etrangères (SPF AE) le 6 mai 2026.

## 3.4 Suivi de la mise en œuvre de la Garantie européenne pour l'enfance (2022-2030)

### 3.4.1 Contexte

---

La recommandation sur la Garantie européenne pour l'enfance a été adoptée au Conseil de l'Union européenne en juin 2021, et s'inscrit dans le cadre plus large du Socle européen des Droits sociaux. L'objectif de cette recommandation est de prévenir et de combattre l'exclusion sociale en garantissant l'accès des enfants aux services essentiels, sur quatre grands axes :

- \* Accès gratuit effectif à l'éducation et à l'accueil pour les jeunes enfants ;
- \* Accès libre et effectif aux soins de santé ;
- \* Accès effectif à une alimentation saine ;
- \* Accès effectif à un logement adéquat.

La Belgique a remis son plan d'action en mai 2022 en s'engageant à réduire le nombre d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale d'au moins 93.000 enfants d'ici 2030. Le suivi de la Garantie est coordonné par le Service Public de Programmation Intégration Sociale (SPP IS), en collaboration avec des points de contact (« SPOC ») pour chaque entité. C'est l'Observatoire qui a ce rôle pour la FW-B.

### 3.4.2 Réalisations en 2025

---

En 2025, l'Observatoire et les représentants des autres entités fédérées ont été mobilisés pour préparer l'évaluation à mi-parcours de 2026 du Plan d'action belge. Cette évaluation a été organisée en deux temps. D'abord, les entités fédérées ont été chargées d'organiser des tables rondes sur les thématiques visées par la Garantie Européenne. L'objectif de ces échanges était d'une part de revenir sur les mesures mises en œuvre depuis l'adoption du plan, et d'autre part, d'identifier les bonnes pratiques qui devraient être reconduites en priorité d'ici la clôture du plan en 2030.

La programmation des tables rondes a été la suivante :

- \* Soins de santé de qualité : Fédéral ;
- \* Alimentation adéquate et saine : Flandre ;
- \* Logement adéquat : Fédéral ;
- \* Enseignement et accueil de la petite enfance : FW-B.

L'accueil de la petite enfance ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation en 2024, ainsi que de plusieurs événements d'envergure dans le cadre de la présidence Belge du conseil de l'Union Européenne, l'Observatoire a proposé de focaliser la table ronde prévue pour la FW-B sur le thème de l'accès à l'enseignement.

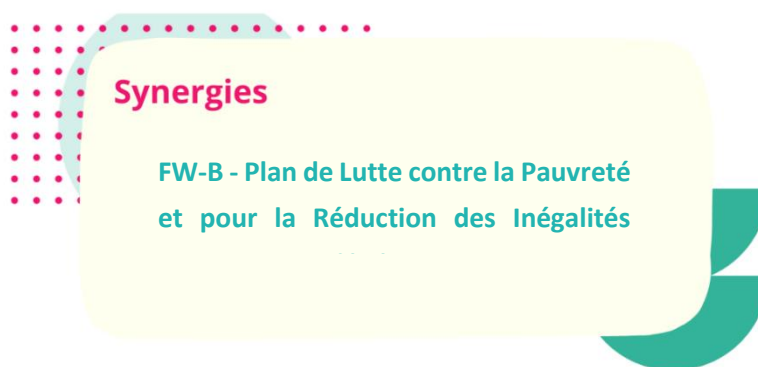
Celle-ci s'est tenue en décembre 2025 et a réuni des membres des administrations de la FW-B, de la Région Wallonne, de Bruxelles, et des membres d'organisations de la société civile. La table ronde a

permis de revenir sur les mesures de gratuité adoptées pendant les dernières années et d'examiner les résultats des évaluations disponibles, tout en abordant les inquiétudes relatives au maintien de ces mesures et à leur financement dans le cadre de la trajectoire budgétaire adoptée par le gouvernement communautaire.

### 3.4.3 Les suites en 2026

---

En février 2026, l'Observatoire a organisé la récolte de données de suivi prévue dans le cadre du rapport biennuel attendu par la Commission Européenne. Le rapport final de la Belgique a ensuite été compilé par le SPP IS. Il est prévu qu'au printemps 2026 le Plan d'action soit ajusté dans le cadre de bilatérales politiques entre le gouvernement fédéral et le SPP IS.



## 3.5 Suivi des travaux du Comité Directeur pour les Droits de l'Enfant (Conseil de l'Europe)

L'Observatoire est le point focal désigné par la diplomatie belge pour représenter la communauté française auprès du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), l'organe intergouvernemental du Conseil de l'Europe chargé des droits de l'enfant. Il oriente les actions du Conseil, conseille le Comité des ministres et développe des instruments normatifs. Il supervise également la mise en œuvre de la Stratégie pour les droits de l'enfant 2022-2027 et soutient l'intégration des droits de l'enfant dans les politiques des États membres. Ce comité se réunit deux fois par an à Strasbourg.

L'Observatoire participe aux travaux du CDENF en collaboration continue avec ses homologues wallons, flamands et du niveau fédéral, en fournissant notamment des données sur la mise en œuvre des droits de l'enfant.

### 3.5.1 Travaux en 2025

---

En 2025, l'Observatoire a participé aux plénières du CDENF à Strasbourg à deux occasions, en avril et en novembre.

Dans la continuité de son mandat, le CDENF a travaillé sur les instruments suivants :

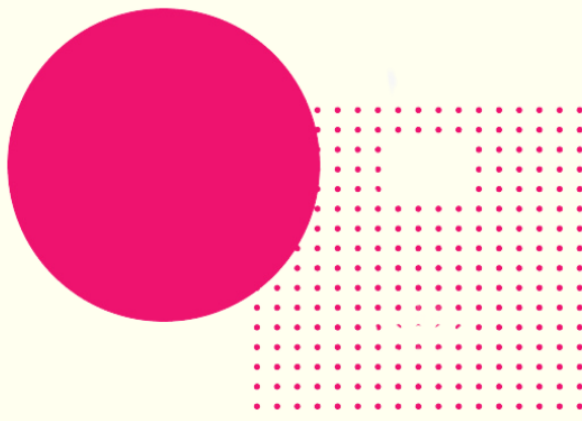
- \* Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027).

- \* Projet de Recommandation sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants.
- \* Examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe pour une justice adaptée aux enfants.
- \* Outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant.
- \* Lancement des recommandations CM/Rec(2025)4 sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation parentale, et CM/Rec(2025)5 sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement.

### 3.5.2 Les suites en 2026

---

Dans le cadre des travaux menés sur l'accès et l'utilisation sûre des technologies pour tous les enfants, un dialogue thématique sera mené en juin 2026 sur les réseaux sociaux et la santé mentale des enfants, afin de réaliser un état des lieux et examiner des pistes de réponses aux problématiques constatées dans les différents Etats membres. Le CDENF travaillera en outre sur les thématiques citées précédemment et étant prévues dans le mandat 2024-2027.



# Partie 4



# Communication, publications & avis



# 4. Communications, publications et avis

## 4.1 Publications

### Le volontariat en EDD

Publication « **Le volontariat en EDD** » : Article rédigé par François Moors pour le numéro 102 de l'ASBL Badje. Cet article présente les résultats principaux obtenus dans le cadre d'un questionnaire mené en 2023-2024 auprès de 356 Ecoles de Devoirs.

**Volontariat en EDD**

Scan me



### Difficultés et besoins en matière d'accueil temps libre (ATL) en Communauté française

L'Observatoire a publié un [rapport qui présente les besoins et difficultés en matière d'accueil durant le temps libre en Communauté Française](#) (des enfants de 2 ans et demi à 12 ans). Soucieux de mettre en avant les principales difficultés et besoins en matière d'ATL éprouvés par différentes parties prenantes : enfants, parents et opérateurs, le rapport a été mis en page par notre équipe administrative et été diffusé très largement.

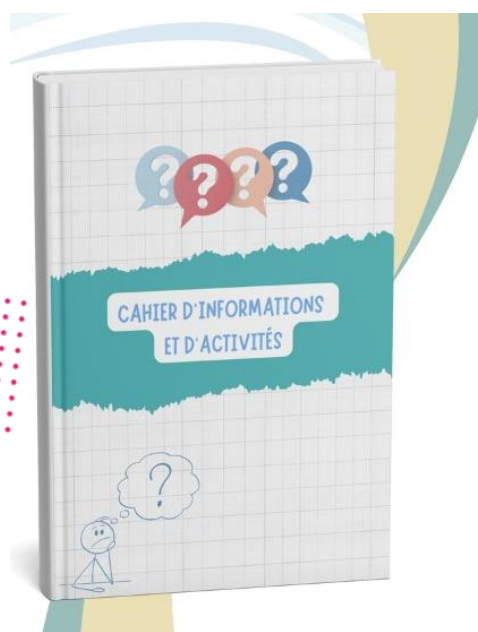
**Rapport ATL**

Scan me

## Dépliant adapté aux enfants

Lors de notre enquête sur la santé mentale des enfants et des jeunes, nous avons conçu de A à Z un [dépliant adapté aux enfants](#), pour leur expliquer la démarche, leur donner des clés sur leurs droits et des pistes pour trouver de l'aide quand ils en ont besoin. On y trouve des jeux, des explications simples, et des contacts utiles. Il existe une version pour les 6/7 ans et l'une pour les 8/9 ans.

Dépliant adapté aux enfants



Valorisation d'une recherche-action sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains dans l'enseignement en FW-B

En 2016-2017, une recherche-action sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains dans l'enseignement en FW-B avait été commanditée par l'Observatoire et réalisée par une équipe du Girsef. Soucieux que les résultats de cette étude puissent être largement mobilisés et appropriés dans les écoles, l'Observatoire a commandité la réalisation [d'une synthèse, un outil méthodologique et un carnet de bord](#) à destination des équipes éducatives et de leurs partenaires. Ces documents ont été mis en page par notre équipe administrative et diffusés largement sur nos réseaux et notre site.

Synthèse & outils



## 4.2 Prix mémoire

Le Prix Mémoire de l'Observatoire a pour objectif de valoriser un mémoire réalisé par un-e étudiant-e en FW-B. Ce prix vise plus précisément à récompenser un travail constituant une contribution scientifique pertinente et originale à la réflexion sur les enjeux éducatifs, politiques, sociologiques, sociaux, socio-économiques, psychologiques, de santé publique, culturels ou juridiques (y compris les enjeux liés aux droits de l'enfant au sens de la Convention internationale des droits de l'enfant), dans les secteurs et politiques de l'enfance et de la jeunesse.

En 2025, ce prix a été décerné le 9 décembre, lors de la Journée de la recherche organisée à Flagey, à Madame Laure Sarrazin (UMons), pour son mémoire intitulé : « La participation des bénéficiaires de l'Aide à la jeunesse en FW-B : la perception des intervenants sociaux des Services Résidentiels d'Urgence (SRU) de la participation des enfants et des familles dans des contextes d'urgence ».



## 4.3 Communications/Interventions lors de colloques-séminaires-formations

**Séminaire avec l'équipe « droits de l'enfant » du Ministère de la jeunesse flamand** pour croiser les modes de travail et de suivi des plans d'actions des droits de l'enfant : l'ensemble de l'équipe de l'Observatoire a participé à cette matinée de travail du 20 janvier 2025.

**Séminaire avec l'équipe de la Direction de la recherche de l'ONE** pour présenter les différents projets des deux centres de recherche et déterminer les zones de collaboration : l'ensemble de l'équipe de l'Observatoire a participé à cette matinée de travail du 11 février 2025.

**Intervention sur les affiliations des jeunes** dans le cadre d'un cours destiné à de futur éducateurs de la Haute Ecole Libre Mosane de Liège le 14 mai 2025 : Anne-Marie Dieu.

**Intervention sur participation des enfants dans la journée d'étude organisée par le RIEPP sur le thème « Bruxelles aux enfants » le 19 juin 2025** : Anne-Marie Dieu.

**Présentation de l'étude portant sur la santé mentale et le recours aux services d'aide auprès d'enfants de 8 à 18 ans A PEPS ASBL-CPMS et SPSE libres (4 décembre 2025)** : Cette étude, ainsi que des analyses complémentaires réalisées en 2025, a été présentée par François Moors. Rappelons que la recherche visait principalement à donner la parole aux enfants et aux jeunes pour qu'ils puissent s'exprimer sur leur

ressenti en matière de bien-être, les motifs qui leur font chercher de l'aide, les modalités de support qu'ils et elles recherchent et les freins au recours de services ou de professionnels pouvant leur apporter une aide en matière de santé mentale (voir à ce sujet notre RA 2024).

**Séminaire du pôle recherche sur « les contours de l'évaluation des politiques publiques »,** le 13 mars 2025 : intervention conjointe de l'Observatoire (Eleanor Miller) et de l'OPC (Isabelle Paindavoine) sur l'évaluation du décret instaurant le Forum des jeunes ; présentation de la démarche et des résultats de la première évaluation menée en 2021, ainsi que des perspectives pour le deuxième exercice évaluatif.

Julie De Wilde a présenté le 30 septembre 2025 à l'auberge Jacques Brel **les résultats du rapport sur les analyses des besoins ATL**. Etaient notamment conviés à cette présentation, organisée par l'ONE, les membres du comité d'orientation de la réforme ATL ainsi que les membres du Conseil d'avis de l'ONE.

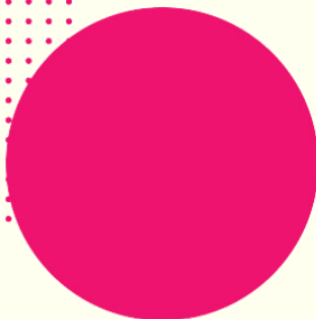
#### 4.4 Avis de l'Observatoire

L'Observatoire a remis un avis sur la proposition de l'avant-projet de décret modifiant et adoptant certaines dispositions en matière d'enseignement fondamental et secondaire dans le but d'y intégrer l'éducation aux droits de l'Enfant telle qu'énoncée par l'article 29 de la CIDE : avis remis le 30 septembre 2025, à la demande du Cabinet de Madame Lescrenier, Ministre en charge de la Coordination des droits de l'Enfant.

Par ailleurs, au regard des mesures budgétaires prises par le Gouvernement de la FW-B, l'Observatoire a émis deux avis d'initiative destinés aux membres du gouvernement en novembre 2025.

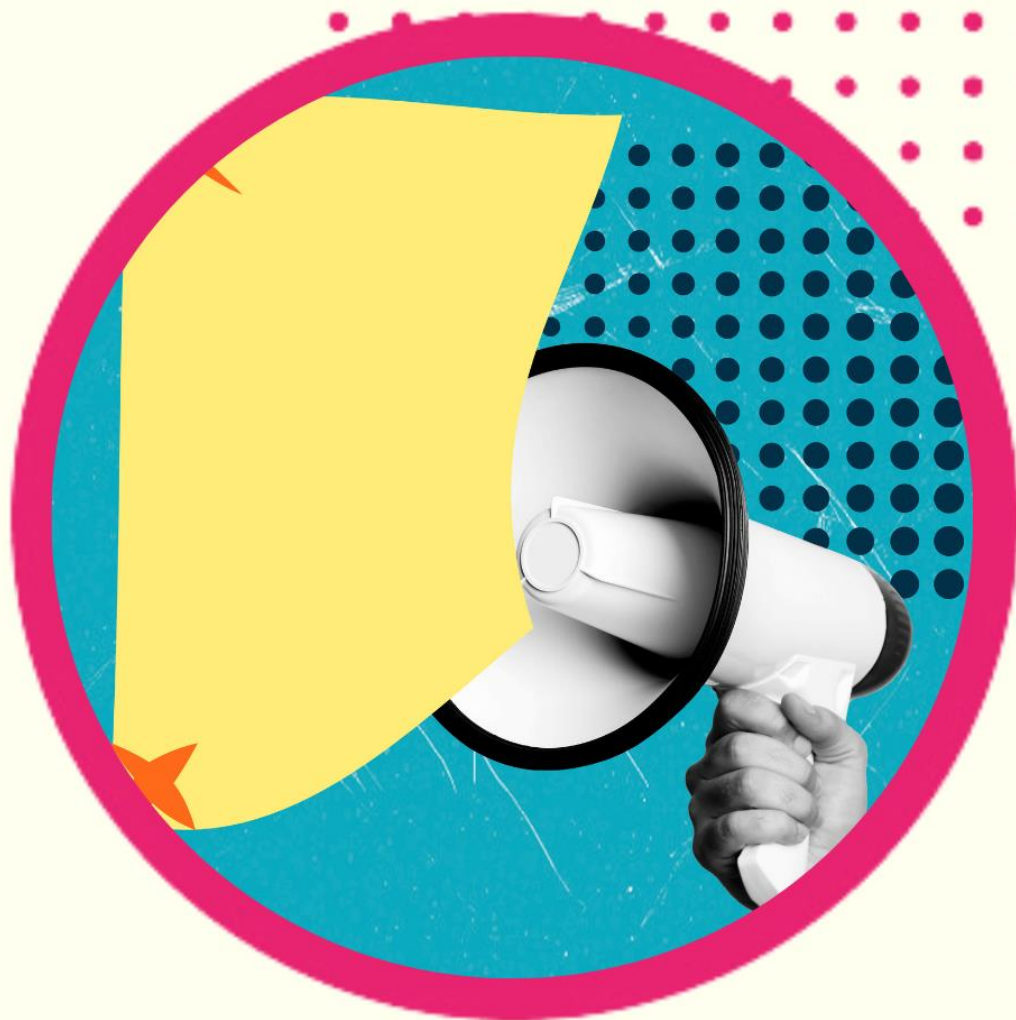
- \* Le premier portait sur les conséquences négatives d'un abandon du principe d'universalité dans les mesures d'accessibilité et de l'imbrication des mesures d'austérité des différents niveaux de pouvoir en ce qui concerne les enfants et les jeunes.
- \* Le deuxième exprimait l'inquiétude de l'Observatoire concernant le minerval désormais imposé aux enfants de moins de 12 ans fréquentant les académies et l'impact de ce minerval sur l'accessibilité des enfants les plus vulnérables mais aussi ceux issus des classes moyennes, notamment pour les familles monoparentales ou nombreuses.

En décembre 2025 l'Observatoire a adressé un avis d'initiative à la Ministre Lescrenier concernant la place de l'Observatoire dans le nouvel organigramme en réflexion de la FW-B. Un autre avis de l'Observatoire concernait le projet de loi relatif au travail des enfants, en ce qui concerne les activités des influenceurs mineurs-sur demande du Cabinet de Madame La Ministre Lescrenier



# Partie 5

## Représentations & participations diverses



## 5. Représentations et participations diverses en application des missions de l'Observatoire

### 5.1 Commissions et Comités permanents

#### Le Conseil d'administration de l'ONE :

Jusqu'au premier juillet 2025, Anne-Marie Dieu a eu le statut d'invitée au CA de l'ONE en tant que Coordinatrice de l'Observatoire. Ceci permet à l'Observatoire d'apporter un regard analytique dans les débats portant sur les matières. Le CA se réunit mensuellement pendant une demi-journée. Une modification de la législation a entraîné la fin de cette participation de l'Observatoire au CA de l'ONE en juillet 2025.

#### Conseil d'avis de l'ONE:

Julie De Wilde et Anne-Marie Dieu ont représenté l'Observatoire au sein du Conseil d'avis de l'ONE. Ce Conseil se réunit une fois par mois. Plusieurs chantiers ont occupé le Conseil en 2025 et 8 avis ont été produits. Ceux-ci ont notamment porté sur le plan d'alignement, sur la qualité de l'accueil en petite enfance, sur le programme de formation continue, sur les travaux du comité d'orientation de la réforme ATL, etc. [L'ensemble des avis produits est disponible en ligne.](#)

#### Commission des Ecoles des devoirs :

François Moors et Julie De Wilde ont représenté l'Observatoire dans cette instance qui se réunit 3 à 4 fois par an. Cette commission permet d'échanger sur les réalités de terrain, partagées par les différentes coordinations régionales et de traiter les dossiers et thématiques de fond.

#### Comité d'accompagnement du 103 :

Anne-Marie Dieu préside ce Comité d'accompagnement qui s'est réuni à deux reprises en 2025 afin de débattre de la campagne de notoriété autour du service d'une part, et du rapport d'activité d'autre part. Un suivi a également été réalisé entre les réunions pour soutenir la réflexion sur un financement plus pérenne de ce service essentiel dans le support des enfants et des jeunes.

#### COPIIL chantier 16 du Pacte pour un Enseignement d'excellence (« Renforcer la démocratie scolaire et le bien-être à l'école ») :

Ces réunions mensuelles ont pour objectif de faire l'état d'avancement du chantier. L'Observatoire y participe en tant que chef du projet « Documenter les pratiques de participation des élèves et de démocratie à l'école ». Evelyne Jadot et Anne-Marie Dieu y ont représenté l'Observatoire.

### **La Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) :**

Les réunions de cet organe sectoriel sont mensuelles et abordent de multiples questions en lien avec la vie du secteur (subventions, formations et brevets, suivi des travaux relatifs à la trajectoire jeunesse, évolution du cadre des échanges internationaux, impact de différents projets de réformes sur le secteur, problématique des endroits de camps et des taxes sur les séjours, agréments. Evelyne Jadot y a représenté l'Observatoire (suppléée par Eleanor Miller).

### **Commission Consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) :**

La Commission consultative pour les Maisons et Centres de Jeunes est l'organe consultatif pour ce sous-secteur qui a pour mission de remettre des avis sur différents sujets. L'Observatoire y est invité en tant qu'observateur, sans voix délibérative. Eleanor Miller et Evelyne Jadot y représentent l'Observatoire. L'instance se réunit tous les 2 mois.

### **European Knowledge Centre for Youth Policy :**

Ce groupe de travail, auquel participe l'Observatoire, vise à créer des synergies entre les priorités poursuivies par la commission européenne et le Conseil de l'Europe en matière de jeunesse. Il offre notamment une plateforme de coopération entre les institutions et des acteurs et produit des connaissances sur ces sujets. Eleanor Miller y a représenté l'Observatoire.

### **Le Conseil Communautaire de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la Jeunesse (CCPAPJ) :**

Les réunions du Conseil communautaire sont d'ordinaire mensuelles et durent une demi-journée. Parmi les sujets débattus en 2025, citons la question du secret professionnel au niveau de l'Aide à la jeunesse ; les conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services résidentiels généraux ; le projet d'accord de coopération relatif à la base de données « T.E.R » ; la présentation du projet des Assises menées par l'AGAJcmd et particulièrement la première table ronde centrée sur le continuum éducatif ou encore la modification prévue du Code pénal. François Moors y représente l'Observatoire.

### **Le Collège de Prévention :**

Instance de soutien et de développement de la politique de prévention, le Collège est l'interface entre d'une part, les Conseils et Services de Prévention des différents territoires, et d'autre part, les instances administratives et politiques de la FW-B. Cet organe a pour mission de coordonner les diagnostics sociaux des divisions, arrondissements et territoires, et d'établir tous les trois ans un rapport sur la prévention et des recommandations à l'attention du gouvernement. Emna Mzah Miralles a représenté l'Observatoire pendant les travaux du Collège en 2025, qui ont notamment porté sur l'élaboration du rapport de prévention 2023-2026.

### **Le Comité d'avis pour la prise en charge en Centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement :**

Le comité ne s'est réuni qu'à une seule reprise en 2025, pour donner suite à une demande d'avis concernant un projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'alimentation de la banque de données commune « Terrorisme, Extrémisme, processus de radicalisation » (« T.E.R. »), créée par la loi du 29 mars 2024. François Moors a suivi les travaux de ce Comité pour l'Observatoire.

### **Le Conseil de Lutte contre la Pauvreté et pour la Réduction des Inégalités Sociales (CLPRIS) :**

La Cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, créée en 2019, coordonne les dispositifs mis en place par la FW-B, notamment ce Conseil.

Les travaux du CLPRIS se sont principalement centrés en 2025 sur la clôture du Plan d'action quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, et sur la construction du nouveau plan pour la législature en cours.

Ils ont également couvert l'appel à projets annuel organisé pour soutenir le développement de projets dans les compétences et sur le territoire de la FW-B. La priorité a été accordée en 2025 aux familles monoparentales en situation de pauvreté.

L'Observatoire y a été représenté en 2025 par Emna Mzah Miralles et Eleanor Miller.

### **Comité de projets de Yapaka :**

Yapaka est le Plan transversal de prévention de la maltraitance au niveau de la FW-B. Ce comité se réunit deux fois par mois autour de différents sujets et avec différents objectifs. Eleanor Miller représente l'Observatoire qui, dans sa mission de membre consultatif, vise à apporter la vision « droits de l'enfant » et les enseignements issus des recherches de l'Observatoire dans les réflexions du comité de projet.

## **5.2 Commissions, Comités ponctuels et assises**

### **Comité de suivi du projet « Démocratie et élections » du Forum des jeunes**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme du Dialogue Jeunesse européen, à travers lequel le Forum aborde différents enjeux dont l'identité européenne et l'éducation à la politique et à la citoyenneté. Autour de ce projet, une mise en réseau avec différents acteurs et actrices a été opérée pour renforcer la sensibilisation et la participation citoyenne des jeunes en-dehors des périodes électorales. Evelyne Jadot a participé au comité de suivi du projet « Démocratie et élections » du Forum des jeunes.

### **Comité d'accompagnement de l'évaluation du programme visant l'amélioration du climat scolaire à travers la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du chantier 16 du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Les objectifs généraux sont de « définir le cadre évaluatif et de procéder à un premier exercice de récolte de données

afin d'outiller d'une part les écoles en leur permettant de faire rapidement des ajustements en cours de programme-cadre et le pouvoir régulateur, d'autre part, en permettant de mettre en évidence les enseignements à tirer des premières vagues d'écoles en programme et ainsi ajuster le programme en conséquence ». Ce projet s'est étendu sur une durée de deux ans. Le rapport final a été remis et validé en décembre 2025. Evelyne Jadot a participé aux réunions de ce comité d'accompagnement.

### **Participation à la délégation FW-B pour la *Youth Work Conference* organisée par le Conseil de l'Europe :**

En mai 2025, la FW-B était présente à Malte dans le cadre de la conférence sur le travail de jeunesse organisée par le Conseil de l'Europe, qui rassemblait professionnel-le-s de terrain, membres des administrations, politiques, académiques et jeunes pour discuter des priorités pour le travail de jeunesse. La délégation FW-B était composée du Service Jeunesse, d'un membre de l'Observatoire (Eleanor Miller) et de deux personnes du terrain et a porté les préoccupations spécifiques de la Belgique francophone.

Assises de l'Aide à la jeunesse, organisées par l'AGAJcmd : François Moors et Emna Mzah Miralles ont participé aux quatre premières tables rondes organisées de mai à novembre 2025. Ils poursuivront leur participation aux tables rondes organisées en 2026.

Assises Nationales de la Protection de l'Enfance (France - 19 et 20 juin 2025) : Ces assises, organisées sur deux jours, comprennent un ensemble d'interventions issues du monde académique, des milieux professionnels et des experts du vécu. En 2025, le thème était « Liens d'attachement : La sécurité affective à tout prix ». François Moors, s'est rendu à ces Assises en vue de représenter son service, d'alimenter son travail centré autour des questions relatives à l'Aide à la jeunesse et à la santé mentale des enfants et des jeunes, et, plus globalement, dans une optique de formation continue.

## **5.3 Participation à des jurys**

### **Jury Viva for Life**

Viva for Life vise à sensibiliser le public et à récolter des dons pour les enfants en situation de pauvreté en FW-B. En 2025, plus de X associations ont introduit une demande de financement de leurs activités. Il a été demandé à l'Observatoire d'examiner 40 projets et de participer à la journée de sélection du jury. Le travail de sélection a été réalisé en interne par François Moors, Eleanor Miller, Emna Mzah Miralles et Anne-Marie Dieu. Anne-Marie Dieu a participé à la journée de sélection du jury le janvier 2026.

### **Jury de sélection dans le cadre de la semaine de la démocratie**

L'Observatoire a été invité à participer à un jury de sélection de ressources pédagogiques dans le cadre de la deuxième édition de la « semaine de la démocratie à l'école » (organisée la semaine du 31 mars 2025, par le chantier 16 du Pacte pour un Enseignement d'excellence). Les ressources sélectionnées par le jury ont été mises en ligne sur la plateforme E-Classe, pour alimenter l'inventaire des outils à destination des équipes éducatives pour renforcer la démocratie scolaire. Evelyne Jadot a participé à ce jury.

### **Jury Fondation Roi Baudouin : appel à projets du fond Jacqueline Cigrang**

Cet appel à projets vise à soutenir les partenariats qui permettent d'intégrer les activités extrascolaires et/ou le travail scolaire dans la journée des enfants en situation de vulnérabilité au cœur de l'école ou à proximité. Il s'adressait en priorité aux projets qui visent l'organisation d'activités extrascolaires et/ou de soutien scolaire comme levier pour l'inclusion des enfants en situation de vulnérabilité. La sélection des projets s'est déroulée le 12 mai 2025. Julie De Wilde a participé à ce jury.

### **Jury mémoires et jury communication de la journée de la recherche**

Sur base de la réception de 30 dossiers de candidatures, dont 26 rencontraient les critères de recevabilité, l'équipe de chercheur.e.s de l'Observatoire a procédé à une première sélection sur base des abstracts anonymisés en fonction du degré de pertinence du sujet pour l'Observatoire et de l'intérêt des cadres théoriques et de la méthodologie exposés dans les abstracts. Chaque abstract a reçu une cotation individuelle et les résultats ont ensuite été débattus lors d'une réunion du jury en visioconférence le lundi 20 octobre 2025 matin. Compte tenu du nombre et de la qualité des dossiers reçus, le jury a sélectionné 7 mémoires pour la phase de lecture complète (soit 2 de plus que le nombre initialement prévu).

Chaque mémoire retenu a été lu par un binôme de chercheur.es et a fait l'objet d'une première cotation sur base de l'examen des critères suivants :

- \* Pertinence du sujet pour l'Observatoire/Utilisation possible des résultats ;
- \* Cadre conceptuel et problématisation ;
- \* Démarche méthodologique ;
- \* Lisibilité.

La délibération du jury a ensuite eu lieu en visioconférence le jeudi 6 novembre matin.

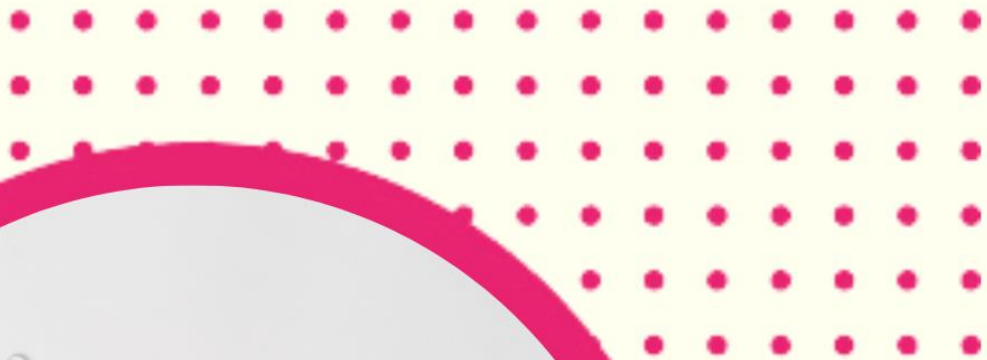
Evelyne Jadot a participé au jury « communication » de la journée de la recherche du 9 décembre 2025.

### **Comité d'accompagnement et jury des projets de la fête « En avant »**

Anne-Marie Dieu a participé aux réunions du comité d'accompagnement de cette fête des droits de l'enfant qui se déroule au mois de novembre de chaque année et suppose la mobilisation en amont d'enfants via des associations partenaires. Anne-Marie a également participé au jury de sélection des projets associatifs.

# Partie 6

## Ressources humaines



## 6. Ressources humaines

### 6.1 Equipe en 2025

- \* Anne-Marie Dieu, niveau 1, rang 12, Directrice de recherche-Coordnatrice.
- \* Julie De Wilde, niveau 1, chargée de recherche, a presté à 4/5 temps.
- \* Evelyne Jadot, niveau 1, chargée de recherche.
- \* Eleanor Miller, niveau 1, chargée de recherche.
- \* François Moors, niveau 1, chargé de recherche.
- \* Emna Mzah Miralles, niveau 1, chargée de recherche.

> À noter que Dominique Rossion est en congé pour convenance personnelle depuis mai 2022.

#### *Equipe administrative*

- \* Salima Kertati : niveau 2+, secrétaire de direction.
- \* Merry Kestemont : niveau 2+, collaboratrice polyvalente en charge de la communication, à 3/5 temps.

### 6.2 Formations

#### 6.2.1 Formation certificative

---

François Moors a suivi le **Certificat Interuniversitaire en Evaluation des Politiques Publiques** durant l'année académiques 2024-2025 (20 crédits). Son travail de fin d'études a pour titre : « Décret du 5 octobre 2023 relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française - *Analyse de la Politique Publique et Pratiques de l'Evaluation* ». L'attestation de réussite a été délivrée le 7 juillet 2025.

#### 6.2.2 Autres formations

---

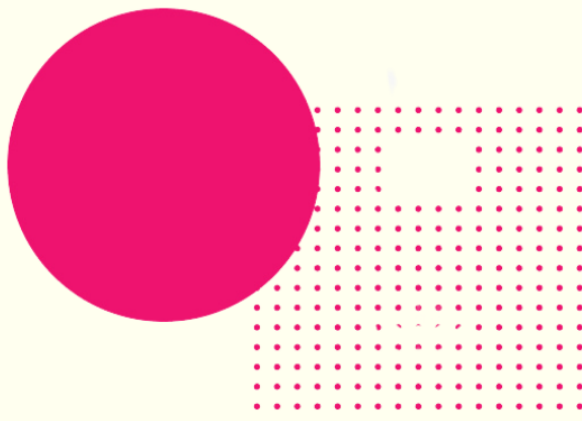
Julie De Wilde a participé à la formation sur l'intelligence artificielles (premiers pas) le 2 septembre 2025.

Emna Mzah Miralles a suivi une formation sur le legal design le 5 septembre 2025, et une formation sur les indicateurs et tableaux de bord organisée entre le 14 et le 16 octobre 2025.

## 6.3 Vie de l'équipe

La journée de planification annuelle a eu lieu le 14 janvier 2025.

Une journée team-building a été organisée le 4 novembre 2025 (parcours street-art dans la ville et réalisation d'un jardin japonais). L'équipe se réunit à une fréquence de bi-mensuelle.



# Partie 7



## Aspects réglementaires & légaux



## 7. Aspects réglementaires et légaux

### 7.1 Comité d'accompagnement

« Art. 9. Un organe de réflexion, d'orientation et d'évaluation appelé comité d'accompagnement est chargé de remettre des avis, des conseils et des propositions à la demande du Conseil, du Gouvernement, de l'Observatoire ou d'initiative, sur les missions et les travaux de l'Observatoire. Il est également chargé d'approuver le rapport d'activités visé à l'article 7. » Décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse.

*Le comité d'accompagnement s'est réuni le 11 juin 2025 afin de débattre des travaux de l'Observatoire et d'en approuver le rapport d'activités.*

Membres du Comité d'accompagnement - Juin 2025

---

#### Présidence

Monsieur Frédéric DELCOR, Secrétaire général, Président du Comité.

#### Membres représentant les Administrations de la FW-B

Madame Yolaine BERLANGER, Représentant Monsieur Yves POLOMÉ, Administrateur général, Administration générale du Sport ;

Madame Thi Kim Mai DANG-DUY, Directrice, Service de la Jeunesse ;

Madame Valérie DEVIS, Administratrice générale de l'Aide à la jeunesse ;

Monsieur Grégory JAC, Représentant Monsieur Quentin DAVID, Administrateur général de l'Enseignement ;

Monsieur Olivier PLASMAN, Directeur général, Direction générale de la Coordination et de l'Appui ;

Madame Françoise VERHEYEN, Chargée de missions, représentant Monsieur CABARAUX, Administrateur général, Administration générale de la Culture.

#### Membre représentant les Administrations wallonnes

Madame Valérie PRIGNON, Attachée, représentant la Direction Interdépartementale de la Cohésion sociale.

#### Membres représentant les organes de l'ONE

Madame Violaine HERBAUX, Présidente du Conseil d'administration de l'ONE ;

Monsieur Laurent MONNIEZ, Administrateur général f.f., ONE ;

Monsieur Claude-Etienne SCORIELS, Représentant du Conseil d'avis de l'ONE.

### **Membres représentant les commissions consultatives et organisations partenaires**

Monsieur Stéphane AUJEAN, Observatoire de l'Enfant ;

Monsieur Guy DE BACKER, Représentant le CCPAJPJ ;

Monsieur Solayman LADQUIM, Délégué général aux droits de l'Enfant (DGDE);

Monsieur Olivier LEBLANC, Représentant de la CCOJ ;

Madame Jeanne-Marie SEVAUX, Représentant la CCMCJ.

### **Membres représentant les Ministres de la FW-B et de la Wallonie**

Madame Marisa ANDRE PORTELA, Cabinet de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Madame Elisabeth DEGRYSE ;

Madame Véronique DAHMEN, Cabinet de la Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias - Madame Jacqueline GALANT ;

Monsieur Raphaël NOISET, Cabinet de la Ministre de l'Enseignement - Madame Valérie Glatigny ;

Madame Charlotte JUWE, Conseillère, représentant le Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice - Valérie LESCRENIER.

### **Membres de l'Observatoire**

Madame Anne-Marie DIEU, coordinatrice, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Madame Julie DE WILDE, Chargée de Recherche, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Madame Evelyne JADOT, Chargée de Recherche, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Madame Salima KERTATI, Assistante de Direction, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Madame Merry KESTEMONT, Collaboratrice administrative chargée de la communication, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Madame Eleanor MILLER, Chargée de Recherche, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Monsieur François MOORS, Chargé de Recherche, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Madame Emna MZAH MIRALLES, Chargée de Recherche, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

### **Membres Invités**

Monsieur Pierre-Pascal HENNEQUIN, Représentant de l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) ;

Madame Louise LEBICHOT, Secrétaire générale, Forum des Jeunes ;

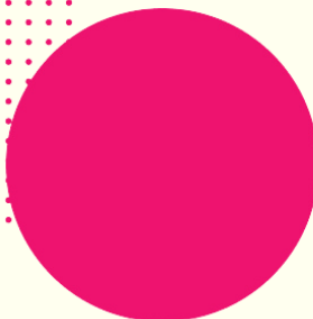
Monsieur Jean-Gilles LOWIES, Directeur Coordinateur. Observatoire des politiques culturelles ;

Madame Dominique SIMON, représentant la Direction de la Recherche, de la Coordination statistique et de l'Évaluation des Politiques publiques.

### Secrétariat

Madame Salima KERTATI, Assistante de direction à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Madame Merry KESTEMONT, Collaboratrice administrative polyvalente, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.






## Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

### Éditeur général:


Secrétariat général  
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

 +32 (2) 413 37 65

 [www.oejaj.cfwb.be](http://www.oejaj.cfwb.be)

 [observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be](mailto:observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be)

 Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

 @ObservatoireEnfanceJeunesseAJ

### Illustrations:

@Canva

### Mise en page et relecture:

Merry Kestemont et Salima Kertati